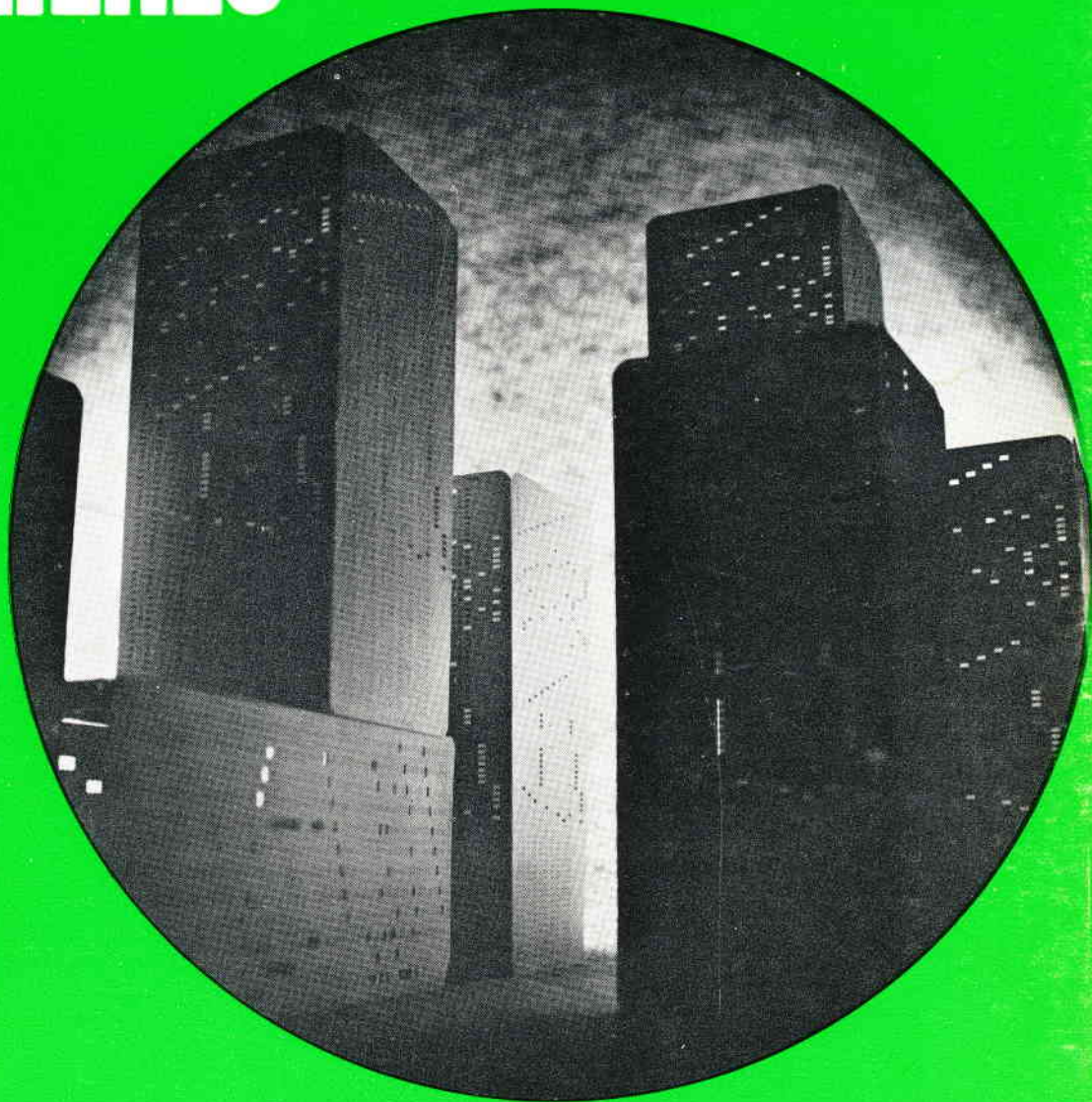


# LAVIE DES COLLECTIVITES OUVRIERES

REVUE DES COMITES D'ENTREPRISE ET SIMILAIRES



● ● l'encadrement dans les colonies de vacances ● ● ● les nationalisations ● les ordinateurs... ça mord ?

# 35

sept. 69 / 2,50f

## Restaurants d'Entreprises

# Le contrat de mandat C.R.J.B. laisse au Comité d'Entreprise le contrôle total de la gestion du restaurant mais le décharge des tâches de l'exploitation

Les Comités d'Entreprises sont, dans la plupart des cas, directement intéressés au problème du restaurant d'entreprise et tiennent, très normalement, à contrôler sa bonne marche à tous moments. Mais l'autogestion est-elle la seule solution ? Elle l'a été dans les premiers temps ; depuis, l'apparition sur le marché de la restauration d'entreprise de sociétés spécialisées, comme la C.R.J.B. (Compa-

gnie des Restaurants Jacques Borel), a modifié la situation.

Le point capital était de donner au Comité d'Entreprise, dans le cadre d'une intervention extérieure, toute latitude dans le contrôle de la gestion, alors même qu'il était déchargé des tâches de l'exploitation. C'est dans cet esprit que la C.R.J.B. a mis au point le contrat de mandat.

Le contrat de mandat :

- **Permet une totale transparence des comptes**, comme en témoigne notamment le tableau de bord ci-contre, qui parvient à chaque client le 8<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la fin du mois précédent, et donne - par mois et en cumul - le détail des dépenses rapporté aux crédits autorisés - la mesure de l'écart - le prix de revient du repas réel et budgété. Ce tableau est complété par la présentation des pièces comptables justificatives : factures diverses, journal de paie, etc. Totale transparence des comptes = contrôle complet, facile et rapide de la gestion ;

- **Prévoit la répercussion immédiate sur le client des baisses de tarif** obtenues par la Centrale d'Achats S.C.A.P.A. de C.R.J.B. qui, forte des 72000 clients/jour du Groupe, pèse un poids important auprès des fournisseurs.

- **Donne au client la possibilité de bénéficier directement de l'amélioration de l'efficacité des équipes C.R.J.B.** lorsque, après un rodage suffisant, elles parviennent à des coûts de personnel ou de matières premières inférieurs aux objectifs.

- **Offre une grande souplesse dans l'établissement des repas spéciaux**, notamment des "repas-festivals" de fin d'année.

- **Donne toute sécurité de qualité et de calibrage**, la rémunération étant indépendante de ces deux facteurs. Il n'y a donc aucune incitation à jouer sur les matières premières pour équilibrer le budget.

- **Laisse au Comité d'Entreprise le contrôle des mouvements de personnel.**

Enfin, dans le cadre de ce contrat de mandat C.R.J.B., les prévisions budgétaires annuelles sont établies conjointement avec le Comité d'Entreprise.

On le voit, un tel contrat est plus qu'une formule juridique : c'est l'expression d'une véritable association entre le Comité d'Entreprise et C.R.J.B. 90 % des clients de la Compagnie des Restaurants Jacques Borel le pratiquent, et certains depuis 7 ans déjà.



### RAPPORTS DU MANDATAIRE ET DU MANDANT

En sa qualité de mandataire, la C.R.J.B. engage pour le compte de son mandant toutes les dépenses nécessaires à l'exécution de sa mission :

- paies et charges du personnel affecté à l'exploitation du restaurant
- achats de produits alimentaires
- dépenses de produits d'entretien, de blanchissage...

En sa qualité de mandant, le client rembourse à la C.R.J.B., après contrôle, toutes les dépenses effectuées pour son compte. Les stocks sont sa propriété.

**C.R.J.B. (Compagnie des Restaurants Jacques Borel) Etudes d'implantation et de gestion des Restaurants d'Entreprises, 58, avenue de Saxe - PARIS XV<sup>e</sup> - Tel. 273.17.20**

# Type de compte-rendu mensuel d'exploitation remis par C.R.J.B. à tous les clients sous contrat de mandat le 8<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant

(Publicité)

| Cte   | Libellé               | Pièce | Date  | Sté | Réel        | MOIS       |          |           |            | CUMUL      |            |          |           |
|-------|-----------------------|-------|-------|-----|-------------|------------|----------|-----------|------------|------------|------------|----------|-----------|
|       |                       |       |       |     |             | Cred. Auto | Ecart    | P.U. Réel | P.U. Budg. | Réel       | Cred. Auto | Ecart    | P.U. Réel |
| 0 900 | Nombre de Clients     |       | 02    | 200 | 30 945      | 33 020     | 2 074 -  |           |            | 65 754     | 69 220     | 3 466 -  |           |
| 1 001 | Repas                 |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 1 002 | Supplément            |       | 19    | 200 | 258 016     | 54 904,00  |          |           | 0,250      | 547 556    | 136 889,00 |          | 0,250     |
| 1 011 | Boisson               |       | 19    | 200 | 26 114      | 10 445,00  |          |           | 0,400      | 55 211     | 22 083,00  |          | 0,399     |
| 1 014 | Café                  |       | 19    | 200 | 11 986      | 4 794,68   |          |           | 0,400      | 25 908     | 10 122,00  |          | 0,399     |
| 1 044 | Repas Personnel       |       | 19    | 200 | 31 481      | 2 770,00   |          |           | 0,088      | 66 299     | 5 833,00   |          | 0,087     |
| 2 020 | Alimentaire           |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Lecoltre              | 1 272 | 14029 | 200 | 265,32 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Madeleine             | 1 374 | 21029 | 200 | 88,80 -     |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Langue Veau           | 1 374 | 21029 | 200 | 684,94 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Chx Fleurs            | 1 566 | 28029 | 200 | 277,95 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Alimentaire           | 4 998 | 28029 | 200 | 75 646,47 - |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Passage Aliment.      | 4 023 | 28029 | 200 | 2 000,89    |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 020 | Passage Aliment.      | 4 059 | 28029 | 200 | 650,00      |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     |             |            |          |           |            | 164 128,73 |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 74 313,48 - |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 022 | Stock                 |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 022 | Ventes Boiss. Ext.    | 4 994 | 28029 | 200 | 658,62      |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 022 | Stock au 01/01/9      | 4 994 | 28029 | 200 | 7 875,44 -  |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 022 | Stock au 28/02/9      | 4 994 | 28029 | 200 | 6 693,44 -  |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 223,58 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     |             |            |          |           |            | 4 221,86   |            |          |           |
| 2 025 | T.V.A                 |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 2 025 | Alimentaire           | 4 998 | 28029 | 200 | 7 592,37 -  |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 7 592,37 -  |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 82 129,43   |            |          |           |            | 173 959,99 | 174 927,00 | 967,01   | 2,645     |
| 3 026 | Personnel             |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 3 026 | Dep. Taxi             | 1 272 | 14029 | 200 | 9,00 -      |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 3 026 | Charges Salaires      | 4 799 | 28029 | 200 | 6 566,70 -  |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 3 026 | Salaires              | 4 799 | 28029 | 200 | 12 690,12 - |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 3 026 | Frais Dupont          | 4 030 | 28029 | 200 | 205,20 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 3 026 | Respons. Civile       | 4 020 | 28029 | 200 | 125,92 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 19 556,94 - |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 19 556,94   |            |          |           |            | 39 027,54  |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 19 556,94   | 19 556,00  | 0,94 -   | 0,632     | 0,632      | 39 027,54  | 39 026,00  | 1,54 -   | 0,595     |
| 4 033 | Non Alimentaire       |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 033 | Cigarettes            | 1 272 | 14029 | 200 | 72,50       |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 033 | Papeterie             | 1 272 | 14029 | 200 | 24,00       |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 033 | Cigarettes            | 1 272 | 14029 | 200 | 146,40      |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 033 | Prod. Entretien       | 4 998 | 28029 | 200 | 685,53      |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 033 | Verr. Vaisselle       | 4 998 | 28029 | 200 | 105,00      |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 1 033,43    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 1 033,43    |            |          |           |            | 3 446,95   |            |          |           |
| 4 035 | Non Alimentaire       |       | 19    | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 035 | Prod. Entretien       | 4 998 | 28029 | 200 | 159,39 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
| 4 035 | Verr. Vaisselle       | 4 998 | 28029 | 200 | 24,62 -     |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 184,01 -    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 1 217,44    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 9 495,78    | 3 713,00   | 2 495,56 | 0,039     | 0,120      | 4 092,27   | 7 891,00   | 3 298,73 | 0,062     |
| 5 065 | Frais de Gestion      | 4 994 | 28029 | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 1 675,72    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 114 075,31  |            |          |           |            | 20 179,66  |            |          |           |
|       |                       |       |       |     |             |            |          |           |            | 3 301,13   |            |          |           |
| 6 070 | Taxe 13 P.C.          |       | 28029 | 200 |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     | 1 675,89    |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       |                       |       |       |     |             |            |          |           |            | 3 568,08   |            |          |           |
|       |                       |       |       |     |             |            |          |           |            |            |            |          |           |
|       | Prix de Revient       |       |       |     | 116 952,00  | 2 876,69   | 3,686    | 3,779     |            | 245 582,00 | 4 761,41   | 3,662    |           |
|       | Stock                 |       |       |     | 223,58      |            |          |           |            | 4 221,86   |            |          |           |
|       | Dé à CRJB             |       |       |     | 113 851,73  |            |          |           |            | 236 598,73 |            |          |           |
|       | Coût M.P. Repas Base  |       |       |     | 2,072       |            |          |           |            | 2,066      |            |          |           |
|       | Coût Total Repas Base |       |       |     | 3,104       |            |          |           |            | 3,083      |            |          |           |

**La C.R.J.B. se tient à la disposition des Comités d'Entreprises pour une démonstration de ses formules (notamment l'Auberge Super-Marché, une exclusivité révolutionnaire en restauration d'entreprise) et de ses prestations. Téléphonnez au 273.17.20, Division des Ventes Restaurants d'Entreprises.**



## VOS LUNETTES

peuvent être exécutées au tarif de remboursement de la Sécurité Sociale en vous adressant au Service de :

# LUNETTERIE OPTIQUE

des Œuvres Sociales Coopératives et Médicales C.G.T., 4, avenue Richerand, Paris-10<sup>e</sup>. BOT. 14-20.

GRAND CHOIX DE LUNETTES, VERRES, MONTURES, ETUIS

Toutes les ordonnances des spécialistes sont exécutées avec le plus grand soin par des opticiens qualifiés.

OUVERT TOUTS LES JOURS, DU LUNDI AU VENDREDI : 9 H. A 12 H. ET 14 H. A 18 H. 45, LE SAMEDI : 9 H. A 12 H. ET 14 H. A 17 H. 45. METRO : "REPUBLIQUE" - "GONCOURT" - "BONSERGENT" — AUTOBUS : 75 et 46 (ARRET HOPITAL SAINT-LOUIS).



**BISCUITS et GAUFRETTES**

**Ruy**

**CONFITURES en pots individuels**

variées : abricot, fraise, groseille, orange, prune.

TOUS LES PRODUITS RUY SONT SAINS, APPETISSANTS, ECONOMIQUES.

**PRODUITS RUY** 38 RUY - ISERE  
TEL. 337 BOURGOIN

## CINQUANTENAIRE SCHOLL



Une fort sympathique manifestation a réuni au Moulin de la Galette, la Direction, les Cadres et le Personnel de la Maison SCHOLL, sous la Présidence de M. William SCHOLL, pour fêter le Cinquantenaire de la Société française.

L'image de ce haut lieu du vieux Paris, son cadre accueillant, une réception parfaite, ont assuré le succès de cette belle manifestation.

communiqué

## Nos annonceurs sont à votre disposition

ILS VOUS TRANSMETTENT LEURS MESSAGES :

### ALIMENTATION

|  |        |
|--|--------|
| Agap (vins) .....                      | 6      |
| Baptistin-Caracous (vin) .....         | 8      |
| Borel (restauration) .....             | 2 et 3 |
| Cadipa (restauration) .....            | 5      |
| Les maisons blanches (restauration) .. | 20     |
| Milliat Frères (pâtes) .....           | 44     |
| Perrot (boisson) .....                 | 46     |
| Primagel (surgelés) .....              | 46     |
| Ruy (desserts) .....                   | 4      |
| S.G.R.E. (restauration) .....          | 45     |

### INSTALLATIONS - ÉQUIPEMENTS

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| Biaugeaud (ouvre-boîtes) .....  | 31       |
| Briffault (cuisine) .....       | 6        |
| Codigel (équipement) .....      | 43 et 45 |
| Dufour (cuisine) .....          | 44       |
| Franor (couverts) .....         | 5        |
| Gestetner (duplicateurs) .....  | 44       |
| Lyly (lave-vaisselle) .....     | 47       |
| Primagaz (équip. propane) ..... | 8        |
| Socopap (équipement) .....      | 19       |
| Sopareco (équipement) .....     | 43       |
| Thirot (cuisine) .....          | 48       |

### LOISIRS

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Buisson (chasse, pêche) .....      | 28 |
| C.D.L.P. (livres et disques) ..... | 28 |
| Hussor (équipement sportif) .....  | 10 |

### DIVERS

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Aufra (hygiène) .....               | 47       |
| La carte publicitaire .....         | 29 et 30 |
| Offres et Annonces .....            | 31       |
| O.S.C.M. (lunetterie-optique) ..... | 4        |
| Scholl (pansements) .....           | 4 et 44  |

Si vous désirez un renseignement,  
une information plus complète,

**N' H É S I T E Z P A S !**  
... vous trouverez plus loin des  
cartes qui faciliteront votre  
correspondance.

henri krasucki  
**SYNDICATS  
ET  
LUTTE DE CLASSES**  
questions d'aujourd'hui

Les commandes sont à adresser à "La Vie Ouvrière", 33, rue  
Bouret - Paris-19<sup>e</sup> - PRIX : 2 F.



communiqué

## AUSSI SÛR QUE 1 ET 1 FONT 2

Vous avez ou vous aurez des problèmes de REPAS dans l'entreprise.

Étant donné les exigences des consommateurs quant à la qualité, et compte tenu du budget toujours très serré du restaurant dans l'entreprise, il a fallu penser le problème dans ses moindres détails.

## CADIPA

Il est parvenu grâce à une centralisation très poussée, des structures importantes, des installations rationnelles, une équipe de spécialistes dynamiques, des formules originales.

RESULTAT : une économie certaine de l'ordre de 30 à 40 ANCIENS FRANCS par repas. Gratuitement et sans engagement de votre part, CADIPA fera une étude de votre problème.

**CADIPA**  
9, rue Mirabeau - 94 - CACHAN  
Tél. : 655-12-34



*"vite servis  
bien servis"*



## AGAP

spécialiste  
du VIN  
en petites  
bouteilles,  
est aussi  
le spécialiste  
de la  
fourniture aux  
collectivités



**1/4** VIN

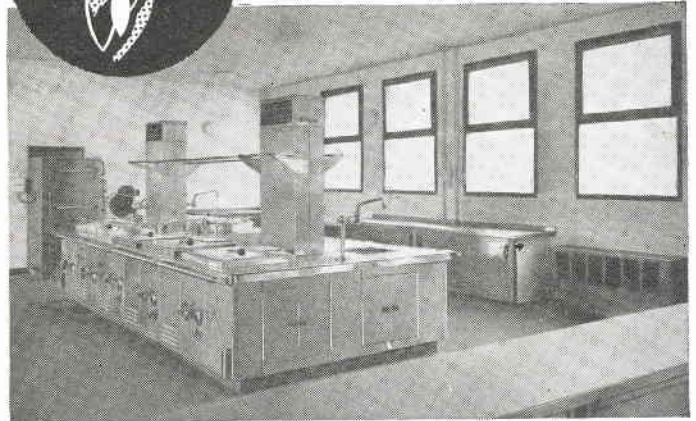
# AGAP

LIVRÉ EN  
1/4 de litre... 25 cl  
1/5 de litre... 20 cl  
1/2 bouteille... 37 cl

VINS AGAP  
15, rue Daumesnil 94/VINCENNES  
Tél. 328.45.20 (6 lignes groupées)



## GRANDES CUISINES



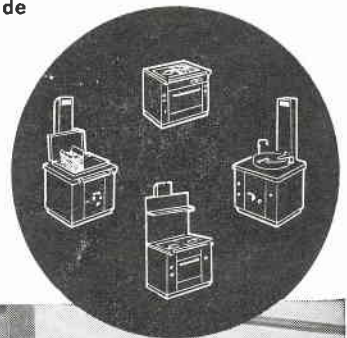
# Briffault

**ORGANISE**  
après étude et sur devis la cuisine  
collective fonctionnelle.

**ÉQUIPE**  
complètement ou partiellement la  
grande cuisine en matériel de haut  
rendement suivant les données de  
sa très longue expérience.

Toutes les combinaisons  
possibles avec les éléments

**Chef Service**



**Briffault** 72-74, Avenue Parmentier - Paris 11<sup>e</sup>  
TEL. ROQ. 94-40

|                                   |           |  |                    |
|-----------------------------------|-----------|--|--------------------|
| ÉDITORIAL                         | <b>9</b>  | Vers le 37 <sup>e</sup> Congrès  | L. Mascarello      |
| ACTUALITÉ                         | <b>12</b> | Vive la colo ! (une table ronde)   | D. Cinq            |
| ÉCONOMIE                          | <b>32</b> | <b>Les nationalisations,<br/>moyen d'une démocratie économique et politique</b>  | J.Cl. Dufour       |
| VIE SYNDICALE                     | <b>21</b> | Les activités sociales à la S.N.C.F.   | G. Lanoue          |
| CULTURE                           | <b>36</b> | <b>Les ordinateurs... ça mord ?</b>  | J.Cl. Quiniou      |
|                                   | <b>16</b> | Qui est ce Monsieur Vazquez ?  | Y. Boisson         |
| LOISIR                            | <b>24</b> | La pêche, les pêcheurs... et les hommes  | A.-E. Mars-Vallett |
| LÉGISLATION                       | <b>41</b> | Le versement de la contribution patronale au C.E.  | F. Benhaïem        |
|                                   | <b>17</b> | En ouvrant notre courrier  |                    |
|                                   | <b>31</b> | L'accord F.S.G.T./T.T./T.E.C.  |                    |
| INFORMATION                       | <b>18</b> | Il faut savoir... / Un rectificatif important  |                    |
| PRESSE                            | <b>10</b> | Flash-presse   |                    |
| <b>photographies et dessins :</b> |           | g. azenstarck (22) ; g. bloncourt (13) ; contact/b. lazic (12, 13, 14, 15) ; m. delius (37, 38, 39, 40) ; j.p. kaliaguine (12, 13, 14, 15, 16, 24, 25, 26, 36, 40) ; rapho/p. belzeaux (22, 32), d. berrety (34), y. de jardin (1), j.j. heathey (26), larrier (21), g. martin (25, 27), j. niepce (34) ; j.cl. seine (14, 16) ; vazquez de sola (16). |                    |

## COMITÉ DE PARRAINAGE

**L. MASCARELLO**, Secrétaire de la C.G.T., chargé des liaisons avec les comités d'entreprise et similaires.

**BEUZET Francis**, Représentant de la Fédération C.G.T. des Cheminots au Comité Mixte Central du Matériel et de la Traction S.N.C.F., Paris • **CORNIU Augustin**, Secrétaire du C.E. de la R.A.T.P., Paris • **CROUTEL Pierre**, Secrétaire du C.E. de la B.N.P., Paris • **DESHAYES Raymond**, Responsable des activités culturelles au C.E. de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés, Paris • **DEVERRIERES Jacques**, Représentant de la Fédération C.G.T. des Finances au Conseil National d'Etudes Sociales du Ministère des Finances, Paris • **DUFOUR Daniel**, Secrétaire du C.E. Hispano-Suiza, Bois-Colombes • **FOULON Victor**, Président-Directeur de la C.C.P.M., Beaumont-en-Artois • **GABRIELLI Adam**, Secrétaire-adjoint du C.E. Dunlop, Montluçon • **GAILLARD Robert**, Vice-Président de la C.C.A.S. des électriciens et gaziers, Secrétaire de la Fédération C.G.T. des Industries de l'Énergie, Paris • **GAUDICHEAU Gérard**, Secrétaire du C.C.E. Air France, Paris • **HERNOT Jean**, Membre du bureau de l'U.S.T.M. (C.G.T.) de la région parisienne, Paris • **JAILLOT Claude**, Secrétaire du C.E. Renault, Boulogne-Billancourt • **LINET Roger**, Directeur du Centre de Rééducation Professionnelle « Suzanne Masson », Paris • **MOREAU Robert**, Secrétaire-adjoint du C.C.E. S.N.E.C.M.A., Paris • **POMARES Vincent**, Directeur des activités sociales du C.C.E. Berliet, Vénissieux • **SAMSON Camille**, Co-Directeur des « Œuvres sociales, coopératives et médicales », Paris.

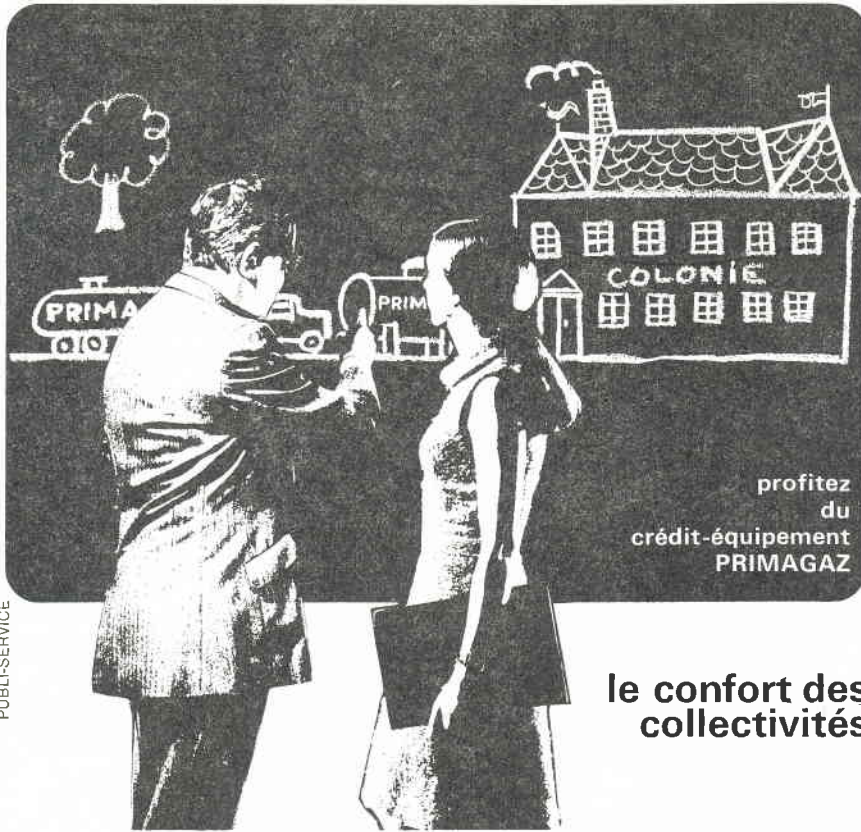
**ABONNEZ-VOUS !**

**4 NUMÉROS :**

**9 F**

Pour vous abonner à "La Vie des Collectivités Ouvrières", il suffit d'adresser un virement postal (ou mandat de versement) à "La Vie Ouvrière" (V.C.O.), 33, rue Bouret, Paris (XIX<sup>e</sup>), C.C.P. Paris 18-256-36, en précisant sur la partie Correspondance : « Nouvel abonnement à "La Vie des Collectivités Ouvrières", à adresser à .....

Éditée, par la nouvelle S.A. "LA VIE OUVRIÈRE", 33, rue Bouret, PARIS-XIX<sup>e</sup> ■ Directeur de Publication : Henri KRASUCKI ■ Secrétaire de Rédaction : Dominique Cinq ■ Pour toutes correspondances rédactionnelles : LA V.C.O. (secrétariat de rédaction), 213, rue Lafayette - PARIS-10<sup>e</sup> ■ Régie publicitaire : "AGENCE CENTRALE DE PUBLICITE" (Michel CASIMIR), 187, quai de Valmy, Paris-10<sup>e</sup> - Tél. : 205-87-58 ■ © Tous droits réservés. Les articles ne peuvent être reproduits qu'en accord avec l'Administration ■ Imprimerie Robin et Mareuge - 7, Cité de Gènes - PARIS-XX<sup>e</sup>.



profitez  
du  
crédit-équipement  
PRIMAGAZ

le confort des  
collectivités

**c'est entendu !  
nous livrons le Propane  
PRIMAGAZ...  
mais, notre objectif n° 1,  
c'est de vous conseiller  
et de vous aider.**

Ce technicien, qui étudie au tableau noir un cas semblable au vôtre, fait partie d'une équipe que nous mettons GRATUITEMENT à votre disposition.

Ces spécialistes des "collectivités" vous expliqueront ce qu'est une installation simple, efficace, économique, fonctionnant au PROPANE PRIMAGAZ. Ils vous diront pourquoi votre cuisine sera plus vite faite et comment, dans vos salles et vos chambres bien chauffées, vous aurez de l'eau très chaude en permanence.

Ils vous guideront dans le choix des appareils, ils pourront surveiller les travaux. Et, bien entendu, ils vous livreront aussi vos bouteilles de PROPANE PRIMAGAZ ou une citerne de PROPANE PRIMAGAZ - mise à votre disposition sans aucuns frais et réapprovisionnement à dates fixes - si vous voulez avoir devant vous une large réserve de combustible et bénéficier d'un tarif dégressif très intéressant.

C'est vrai ! Nous souhaitons avant tout vous rendre service. Demandez-nous une documentation ou renseignez-vous auprès de l'un de nos 32 000 distributeurs.

**PRIMAGAZ**



Pour tous renseignements,  
s'adresser à

C. G. P. PRIMAGAZ - 64, av. Hoche, 75. Paris 8<sup>e</sup>  
Tél : 924.67.90

**vin fin  
de France**



**BAPTISTIN  
CARACOUS**

*le meilleur  
de tous*



BAPTISTIN CARACOUS & C<sup>ie</sup>  
GENICOLES A PREJUS (VAR)



# VERS LE 37<sup>e</sup> CONGRÈS

A Vitry, du 16 au 21 novembre prochain, 1.100 délégués venus de toutes les régions de France vont participer aux travaux du 37<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T.

Ils tireront les enseignements des événements survenus dans les deux années écoulées, parmi lesquelles cette lutte d'une importance inégalée que fut la grève généralisée de mai-juin 1968 et, un an plus tard, le départ du Général de Gaulle après la victoire du NON au référendum du 27 avril.

Faisant le bilan des succès importants imposés par la grève et en même temps du tort causé à l'union de la gauche par ceux qui n'ont pas voulu que s'ouvre la voie d'une politique plus conforme aux intérêts de la classe ouvrière et de la Nation, les délégués au Congrès centreront les débats sur la nécessité de développer encore et de rendre plus efficace la lutte contre les monopoles et le pouvoir qui mènent une politique toute orientée en leur faveur.

Ils réaffirmeront que la solution véritable des problèmes qui préoccupent l'ensemble des travailleurs et les couches laborieuses de la population, passe par l'instauration d'une démocratie politique et économique qui, en décidant la nationalisation des secteurs clés de l'économie, limitera le pouvoir des monopoles et permettra de franchir une étape vers la socialisation des moyens de production et d'échanges.

Pour en créer les conditions, l'action unie pour l'aboutissement des revendications les plus immédiates est indispensable et les décisions du Congrès apporteront des éléments de nature à en favoriser la réalisation.

Les propositions de modification aux statuts et les recommandations tendant à adapter nos structures aux exigences de notre temps découlent également de la volonté de parfaire notre activité syndicale et de la rendre encore plus efficace.

Le Congrès de Vitry ne sera pas tout à fait comme les autres et il fera date dans la vie déjà longue et combien féconde de notre grande Confédération.

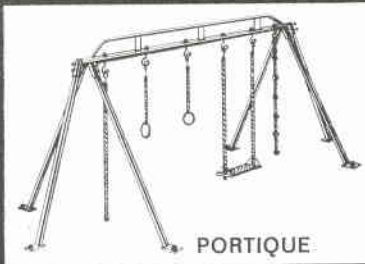
## MATERIEL DE SPORT



BASKET



POUTRE D'EQUILIBRE



PORTIQUE

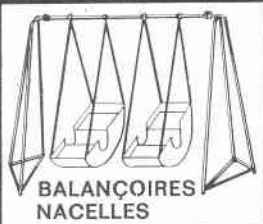


TOBOGGAN

## JEUX POUR ENFANTS



BALANÇOIRES OSCILLANTES



BALANÇOIRES NACELLES



TRIPLE POTENCE

## GARAGE A CYCLES



### MATERIEL DE SPORT :

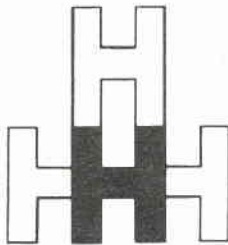
Poteaux de volley-ball - Buts de hand-ball et de foot-ball - Poteaux de saut - Potences - Ensembles de suspension - etc..

### JEUX POUR ENFANTS :

Cages à poules - Tours à grimper - Tourniquets - Manèges - etc...

### GARAGE A CYCLES :

Type courant : Couverture tôle galvanisée, Eternit ou Polyester. Par case de 5 ou 6 places, positions hautes et basses pour cycles avec ou sans moteur, 3 places pour motos. Montage sur une file, dos à dos, face à face.



# HUSSOR

HUSSON & Cie S.A. Département : COLLECTIVITÉS  
16, GRAND'RUE - 68-ORBÉY - B.P. N° 8 - TÉL. : (89) 47-20-72 - 73-74



## PRATIQUES D'UNE CONCENTRATION

Dans l'électro-ménager après les absorptions successives de Brandt et de Claret, la Thomson contrôle 80 % de la production de réfrigérateurs et 50 % de celle des machines à laver. Dans l'électronique Thomson, C.S.F. et C.G.E. se partagent la majeure partie du marché tant pour le matériel professionnel que pour le matériel « grand public », les télécommunications et réalisent une part importante de la fabrication des composants.

Le groupe financier de la Banque de Paris et des Pays-Bas qui contrôlait déjà la C.S.F. a maintenant trois représentants au sein du Conseil d'Administration de la Thomson - Houston - Hotchkiss - Brandt dont il détient 8 % du capital (ce qui peut être suffisant pour s'en assurer le contrôle).

Au titre du Plan Calcul, l'Etat s'est engagé à verser 50 milliards d'AF auxquels s'ajoutent une garantie d'emprunt de 25 milliards d'AF. 10 milliards d'AF ont été accordés au titre du plan « périphériques » et 10 milliards d'AF au titre du plan « composants ». C.S.F. - Thomson et C.G.E. sont les principales bénéficiaires de cette manne gouvernementale.

Dans le secteur professionnel de l'électronique 90 % du chiffre d'affaires sur le marché intérieur provient de livraisons au secteur public et nationalisé.

C'est l'Etat qui, par l'entremise de la Banque Nationale de Paris (établissement nationalisé) a, en coupant les crédits à Claret, placé celui-ci dans l'obligation d'abandonner son potentiel à la Thomson.

La fusion Thomson - C.S.F. s'est réalisée au prix d'une lutte d'influence âpre entre les principaux dirigeants des deux groupes, lutte qui entre autres a entraîné la démission du P.D.G. de la C.S.F. Quant au P.D.G. de Claret, il a publiquement manifesté sa mauvaise humeur au moment de l'annonce de la décision d'absorption par Thomson.

Actuellement une lutte très sévère est engagée par Westinghouse, pour tenter de s'assurer le contrôle de Jeumont-Schneider, ce qui a provoqué, entre autres, la déposition du P.D.G. de Schneider et Cie, et son remplacement par un homme du groupe Empain (Forgeot).

Quelques exemples de liaisons : Michel Debré a eu pour beau-frère le P.D.G. de la Thomson ; Valéry Giscard d'Estaing est lié à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; son père Edmond Giscard





d'Estaing est, entre autres, administrateur à la Thomson.

(« Le guide du militant de la métallurgie », Juin 1969.)

---

## LE MEILLEUR CLIENT DES MONOPOLES C'EST L'ETAT

---

Les premières indications qu'on peut avoir actuellement sur l'évolution des marchés publics en 1969 permettent de penser que cette année l'Etat, par ses commandes, stimulera largement l'expansion.

On table, cette année sur un montant de commandes de l'ordre de 55 milliards de francs, chiffre qu'il faut comparer à celui de l'année 1967 (plus normal que l'an dernier) de 46,35 milliards.

C'est l'Etat et les établissements publics qui continuent à tenir la première place parmi les clients. Ensuite, viennent les entreprises publiques et les collectivités locales.

C'est le Ministère des Armées qui a connu le plus fort accroissement de commandes au cours de l'an dernier. Parmi les nationalisés, le Gaz de France, Sud-Aviation, l'E.D.F., l'Energie Atomique ont de gros budgets d'entraînement qui continueront à se répercuter cette année encore sur la vie des entreprises.

... En 1967, les commandes de l'Armée ont augmenté de 28 % ; celles des entreprises publiques de 19 %.

... De tous les acheteurs portant l'étiquette de l'Etat, c'est le Ministère des Armées qui s'est montré le plus dynamique. Ses commandes se sont accrues de 1,79 milliards de francs c'est-à-dire de 28 %. Seule de toutes les armes l'aviation accuse un recul. Ce sont d'ailleurs surtout des marchés d'études qui ont été passés dans ce domaine, où le développement des fabrications ne semble pas particulièrement remarquable.

(« Les Echos », 4 Juin 1969.)

---

## LA PLACE DES TRAVAILLEUSES DANS LA NATION

---

Sur une « population active » de 20.440.000 personnes, en France, le recensement de mars 1968 dénombre 7.123.500 femmes exerçant une activité

professionnelle, soit 35,4 % de femmes pour 64,6 % d'hommes. Autrement dit, plus du tiers des emplois en France sont assumés par des femmes. Mais quels emplois ?

Plus des trois quarts des femmes qui exercent une profession étaient, en mars 1968, salariées.

Parmi les 7.123.500 femmes recensées dans la « population active », on compte en effet : 75,4 % de salariées (5.367.800) ; 13,1 % de non-salariées travaillant dans l'agriculture (932.000) ; 11,5 % de non-salariées hors de l'agriculture (823.700).

Le nombre de femmes salariées s'est accru entre les deux derniers recensements (mars 1962 — mars 1968), encore plus vite que celui des salariés hommes : en six ans, les effectifs des salariées femmes ont grandi de 15,4 % ; ceux des salariés hommes, de 10,1 %.

Inversement, parmi les non-salariés, le nombre de femmes a diminué pendant ces six ans plus vite que celui des hommes...

Le recensement de mars 1968 indique que parmi les femmes salariées : 34,3 % sont des employées ; 28,5 % sont ouvrières d'industrie, dont 11,8 % d'ouvrières spécialisées, 8,5 % de manœuvres, 7,7 % d'ouvrières qualifiées, 0,5 % d'apprenties ; 17,1 % sont des femmes de service, femmes de ménage ou gens de maison ; 8,4 % sont enseignantes, dont 6,6 % d'institutrices, 1,8 % de professeurs ; 4,9 % sont cadres administratifs moyens ; 2,6 % sont salariées des services médicaux ou sociaux ; 1,1 % sont ouvrières agricoles ; 1,1 % sont techniciennes ; 1,1 % sont cadres administratifs supérieurs ; 0,5 % sont contremaîtres ; 0,2 % sont artistes salariées ; 0,1 % sont dans l'armée ou la police ; 0,1 % sont ingénieurs...

... Un tableau d'ensemble montre que la proportion de femmes décroît, en général, à mesure qu'on s'élève dans la qualification ou (ce qui n'est pas forcément identique, loin de là), dans la hiérarchie. Le recensement dénombre 29,6 % de femmes parmi les manœuvres ; 22,9 % parmi les ouvriers spécialisés ; 15,8 % parmi les ouvriers qualifiés ; 11,1 % parmi les techniciens ; 3,4 % seulement parmi les ingénieurs. Il en est de même dans les branches à plus forts effectifs féminins que l'industrie, par exemple, les bureaux et commerces. Le recensement enregistre 60,2 % de femmes parmi les employés, mais la proportion de femmes tombe à 34,8 % parmi les cadres administratifs moyens et à 12,8 % (en présence de 87,2 % d'hommes) chez les cadres administratifs supérieurs. Même dans le corps enseignant, on compte 56 professeurs pour 100 instituteurs, mais seulement 26 professeurs femmes pour 100 institutrices...

(« L'Humanité », 4 Juin 1969.)



# VIVE LA COLO !

## (une table ronde)

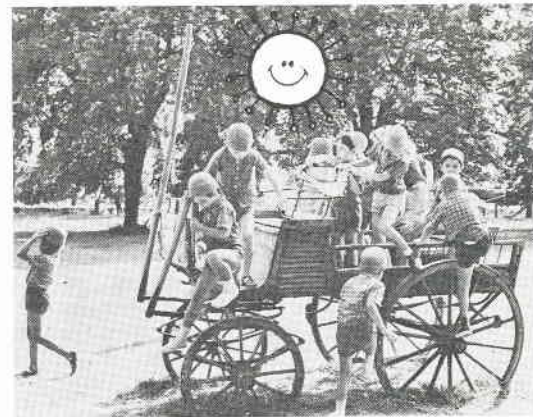


Dominique Cinq. — Ce serait restreindre la signification des colonies de vacances que de les cantonner dans "une conception purement respiratoire". Ne nions pas les vertus d'une pinte de bon air, cependant l'action des C.E. en faveur de l'enfance connaît une dimension culturelle qui complète — voire prolonge — les possibilités pédagogiques de l'école. Dans le contexte "vacances", les activités ne sont pas incohérentes, elles traduisent une participation créatrice des enfants. Le rôle culturel des jeux, par exemple, sera d'autant profitable si un encadrement compétent le suscite.

Maurice Wulfman. — "La tâche de l'éducateur n'est pas de tout éduquer" disait déjà Makarenko. Mais encourager les initiatives de l'enfant suppose un appareil pédagogique de valeur si nous voulons contribuer à son épanouissement.

La situation devant laquelle nous nous trouvons placés, lors de la prise de gestion directe des activités sociales par les élus des travailleurs d'E.G.F., en ce 1<sup>er</sup> janvier 1964, était effectivement très difficile. Treize années de gestion patronale nous laissaient découvrir une politique d'animation peu brillante. Ce fut vraiment une gestion "provisoire" pour reprendre le mot souvent employé pour caractériser cette période : aucune perspective d'avenir n'était tracée. Auparavant, nous trouvions des colonies monstres avec des chiffres de présence absolument aberrants, par exemple il existait un centre de 600 enfants. Aujourd'hui, nous atteignons des unités de vie répondant aux normes de la législation, et surtout, correspondant à des critères pédagogiques valables. Hier l'encadrement était nettement insuffisant, à ce jour nous utilisons 1.600 moniteurs par séjour, soit un « mono » pour huit enfants dans les institutions "de cinq et demi à huit ans" et un pour dix "gosses" dans les autres. Actuellement, 90 % de nos moniteurs sont diplômés ou en instance de diplôme. Sur le chapitre de la stabilité, nous comptons maintenant un renouvellement de l'ordre de 50 % contre 75 % à nos débuts.

Comment en l'espace de quelques années avons-nous pu atteindre ce niveau ? Par toute une série de mesures de coordination, d'investissements prioritaires sur le plan financier et humain, notamment par notre volonté de résoudre le problème de la formation et du perfectionnement : ouverture



d'une école de cadres, accords avec les C.E.M.E.A. pour une collaboration technique, initiatives syndicales pour encourager les fils et filles d'agents de l'E.G.F. à suivre nos stages.

Nous pensons que la composition sociale de notre encadrement doit mieux correspondre aux objectifs de notre mouvement syndical, c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'élargir la participation des jeunes travailleurs de l'entreprise. Si, pour les économistes de colonies, les résultats sont positifs, en regard des directeurs la fréquentation de la part des agents E.G.F. est loin d'atteindre le niveau souhaité. Cela s'explique par les restrictions de la législation dans ce domaine. La loi « cadre-jeunesse » connaît quelques insuffisances aux conséquences souvent dramatiques pour certains C.E. : difficultés de détachement pour suivre des stages ou assurer le séjour d'encadrement, non garanti des acquis sociaux, limitation

**A**VEC la rentrée scolaire, les colonies de vacances des Comités d'Entreprise vont connaître leurs mois de mélancolie : les cris de joie d'enfants heureux ne seront plus que souvenirs de toute la vie... en attendant les prochaines grandes rencontres. Tandis que les parents s'assurent des joues roses de leurs "gosses", les élus des C.E. interrogent déjà le planning - vacances 1970.

Les problèmes ne manquent pas. Encore qu'il s'agisse moins de ceux s'inscrivant normalement dans toute croissance, mais surtout de difficultés dues à la carence du régime capitaliste. C'est le cas de l'avenir de l'encadrement des colonies dont la politique malthusienne du pouvoir et du patronat freine le développement harmonieux des institutions de vacances des C.E.

Pour éclairer cette question sont réunis "autour du micro" quelques responsables de collectivités (●).

(●) Pour le C.C.E. Air-France : Henri Bertaud, trésorier. Pour le C.E. Citroën : Roger de Barros, secrétaire administratif aux "vacances"; Claire Mouzas, du service "enfance". Pour le C.E. L.M.T. : Roger Jean et Christiane Haldi, élus chargés à l'enfance. Pour le C.E. Renault-Billancourt : Maurice Doris, élu responsable à l'enfance; Marguerite Caudan, du service "enfance". Pour la C.C.A.S. : Robert Gaillard, vice-président; Maurice Wulfman, chef du service "loisirs et vacances". Pour les C.E.M.E.A. : Jean-Pierre Lucas, attaché de presse. Pour "La V.C.O." : Dominique Cinq.



dans la périodicité des stages de perfectionnement... Evoquons enfin la gêne rencontrée pour répondre aux exigences de l'encadrement sanitaire définies par la réglementation sur les « colos ».

Robert Gaillard. — Certes le budget de la C.C.A.S. peut paraître important, cependant les besoins d'une collectivité comme la nôtre ne sont pas minimes. L'effort développé dans notre politique d'encadrement envers les colonies fut accompagné d'un effort financier et matériel considérable. Non seulement il nous fallut moderniser les installations vétustes héritées de la gestion patronale et construire des ensembles dont le cadre de vie s'inspire d'une véritable conception pédagogique de la colonie, mais notre investissement humain dans l'encadrement supposa — et suppose encore — un investissement financier correspondant. Le Centre de formation de Serbonnes est l'exemple qui illustre l'ampleur de notre engagement.

Henri Bertaut. — Comme pour nombre de C.E., les « centres d'adolescents » du C.C.E. Air-France se développent et connaissent un intérêt croissant. Or nous avons du mal à trouver l'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces camps. Compte tenu de l'évolution des critères pédagogiques, j'insiste sur ce point des faiblesses de notre recrutement s'ajoutant à celles précédemment soulignées.

Maurice Domis. — Justement à propos des « centres d'adolescents », j'évoquerai un impact caractéristique de notre époque.

On vient de rappeler la célèbre phrase de Makarenko sur le rôle des éducateurs. Elle nous éclaire particulièrement sur l'exigence de la jeunesse adolescente pour une liberté d'initiatives au niveau de l'animation et de la gestion. Ainsi d'une confrontation entre la compétence de l'encadrement et la soif de responsabilité des jeunes doit naître une conception pédagogique novatrice de nos centres.

Marguerite Caudan. — Aujourd'hui nous atteignons, dans les périodes les plus difficiles, une moyenne de moniteurs diplômés se chiffrant à 96 % pour les jeunes filles et 93 % pour les jeunes gens. Ce bilan si positif a été obtenu parce que le Syndicat C.G.T.-Renault a mesuré toute la dimension de ses responsabilités dans une juste orientation des activités du C.E., particulièrement dans la dynamique d'une conception pédagogique active.

D'ailleurs avec notre exemple, il ne s'agit point d'une politique du « prototype », si chère au pouvoir. C'est la preuve de l'action en profondeur de l'ensemble de notre mouvement syndical pour la défense et l'épanouissement de l'enfance, tandis que patronat et pouvoir ne cessent sciemment de freiner, sous diverses formes, la progression pédagogique des colonies de vacances ! Les années de lutte opiniâtre pour développer notre réseau d'encadrement « moniteurs », les difficultés que nous rencontrons pour augmenter le nombre — à ce jour insuffisant — de directeurs comme pour assurer une vie harmonieuse dans nos colonies de vacances maternelles, proviennent du refus des directions patronales d'accorder les moyens nécessaires à leur

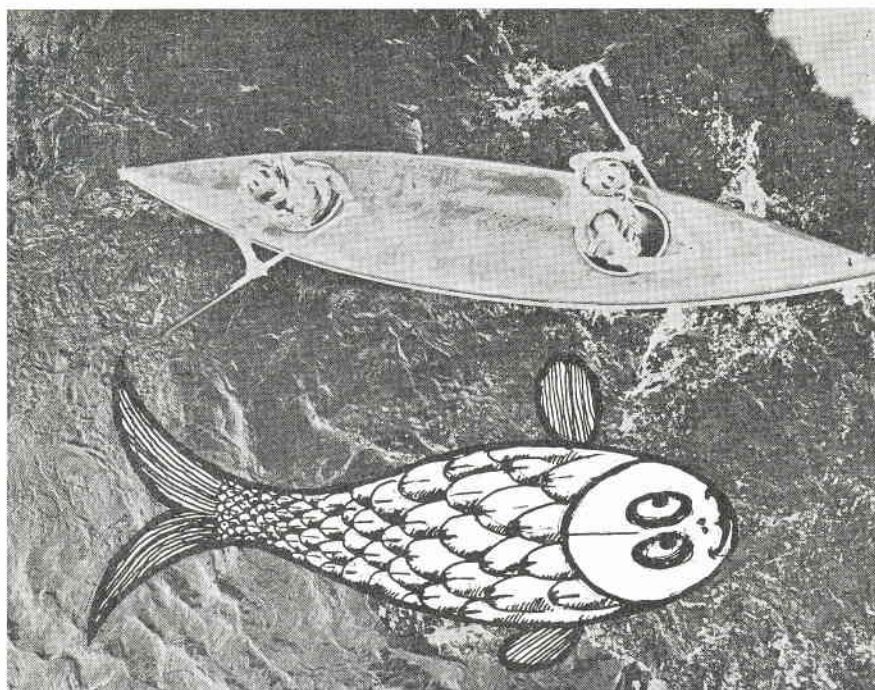
solution et de la démission de l'Etat dans ses responsabilités nationales. Pourtant, nous vivons à l'ère du cosmos...

D.C. — Peut-être devrions-nous connaître maintenant l'expérience de C.E., pour certains en butte à une hargne patronale moyenâgeuse, pour d'autres asphyxiés par un corset budgétaire trop étroit ?

Claire Mouzas. — Au seul mot de Citroën, chacun pense à ce qu'il faut de constance, de courage, de conscience syndicale, d'esprit de responsabilité pour vaincre la farouche opposition de M. Bercot et consort à la volonté d'émancipation de la classe ouvrière. Durant 18 ans, le C.E. était placé sous la coupe de l'employeur. A la prise de gestion en 1964 par les élus des travailleurs, on héritait d'une situation désastreuse, particulièrement dans le domaine des colonies de vacances. Pratiquement pas d'infrastructures. Une équipe d'encadrement totalement dévouée à la direction dont la conception des colonies était étrangère à une vie globale de l'enfant. Enfin — c'est valable pour l'ensemble des activités du C.E. — le dérisoire taux de subvention patronale (moins de 1 %) limite, encore aujourd'hui, considérablement le développement de nos « colos ». Malgré tout, le bilan très positif de notre gestion ouvrière a revalorisé la signification des colonies de vacances dans l'esprit des travailleurs, car celles-ci étaient faussées par la carence de l'employeur.

Roger de Barros. — Outre notre effort pour étendre le réseau de nos centres, nous





après l'accord c.c.a.s./c.e.m.e.a. : conférence de presse commune (de dos notre camarade le guen, président de la c.c.a.s. ; à l'extrême droite d. bordat, des c.e.m.e.a.)



avons eu le souci de l'amélioration qualitative du cadre de vie et des activités enfantines. Ce qui suppose une politique d'encadrement conçue sur la primauté de l'épanouissement de l'enfant. Le concours technique et les conseils des C.E.M.E.A. nous sont très précieux pour mener à bien cette tâche.

D'ailleurs actuellement, nous persévérons pour avoir une équipe de directeurs — véritables collaborateurs du C.E. — connaissant bien le contexte « Citroën », sensibilisés par les buts du mouvement ouvrier, conscients du programme du C.E. et de son orientation de classe. L'objectif est qu'ils se sentent partie intégrante du collectif de travail du Comité d'Entreprise Citroën afin d'enrichir leur spécificité d'éducateurs par une vision sociale et humaine des colonies de vacances.

Certes nous ne recrutons pas nos cadres pédagogiques parmi le personnel de l'entreprise, mais la cause réside dans les conditions de travail, de vie et d'expression très difficiles voulues par le patron. Nous espérons, par notre activité de masse, élargir le cours des capacités créatrices des travailleurs de telle façon que, sur cette question de l'encadrement, nos résultats soient aussi positifs que possible.

Roger Jean. — Pour un C.E. de taille moyenne comme celui de L.M.T., les problèmes de l'animation des colonies de vacances connaissent une proportion souvent critique pour nous qui avons conscience des perspectives créatrices des « colos ».

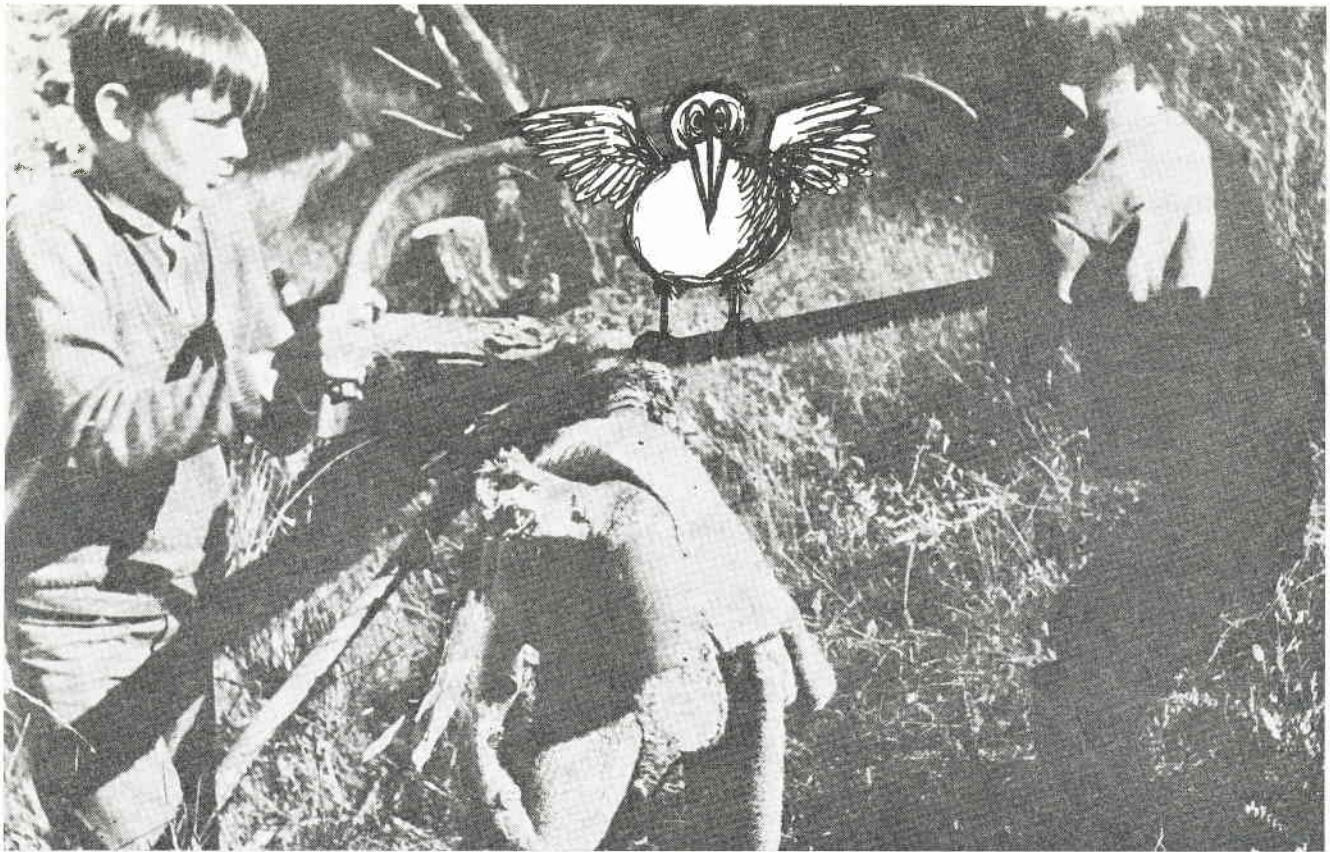
Si auparavant, peut-être avec une arrière-pensée paternaliste, la direction accordait aux jeunes travailleurs les congés nécessaires

tant à leur formation qu'à l'exercice de leur fonction d'animation, petit à petit elle exerça un certain nombre de contraintes sociales et professionnelles qui conduisirent à une régression dans la participation de salariés de l'entreprise. Alors qu'hier tous les moniteurs sortaient de L.M.T., on aboutit maintenant au chiffre comparatif de 5 moniteurs issus de l'établissement sur un total de 50.

Christiane Habdi. — Toutefois nous recherchons une solution en nous adressant aux enfants du personnel de l'usine — anciens colons devenus adolescents — ; ainsi l'origine sociale de notre encadrement garde tout de même une certaine constance ouvrière. Un directeur est un travailleur de l'entreprise, en dépit de la discrimination professionnelle dont il est victime de la part de la direction L.M.T. ! Nous avons déjà constaté que nous obtenions de meilleurs résultats avec l'encadrement détaché de l'entreprise plutôt qu'avec celui venu de l'extérieur, et actuellement — toujours par rapport à l'extérieur — nous remarquons une meilleure aptitude des anciens colons devenus moniteurs. Ils ont conscience de l'importance sociale de leur rôle et comprennent parfaitement le but d'une colonie de vacances pour les enfants de travailleurs. Evidemment, malgré toutes les contraintes, nous nous efforçons de développer nos stages de formation et de perfectionnement, grâce au dévouement de notre directeur de « colos » — collègue de travail — et à la collaboration des C.E.M.E.A. Ces stages sont d'ailleurs conclus par de courtes conférences syndicales afin de mieux cerner le sens de notre action.

D.C. — De vos interventions, nous pouvons dégager quelques points forts. Tout d'abord, un fait remarquable ! Une valorisation créatrice des colonies de vacances soutenue par l'imminence de son rôle pédagogique et la volonté des C.E. de concrétiser ce concept. En face ! La réalité capitaliste, avec la carence des pouvoirs publics, les entraves patronales, les conditions sociales incohérentes, une législation limitée dans ses possibilités novatrices. Autant d'aspects qui nous font penser à une concertation en règle de la bourgeoisie pour atrophier les perspectives des colonies de vacances.

Jean-Pierre Lucas. — En effet une accumulation de schémas simplistes des vacances collectives exprimés autant par la propagande de la bourgeoisie que par les méthodes d'action du gouvernement nous conduit à tirer la sonnette d'alarme pour assurer la défense du patrimoine culturel représenté par nos colonies de vacances. Devons-nous illustrer cette attaque en règle ? Faux critères de répartitions des subventions de fonctionnement aux organisateurs, soutien d'une politique du « prototype », discrimination à l'encontre des associations démocratiques. Quelques exemples concrets sont significatifs : pratiquement les C.E. ne perçoivent plus depuis longtemps de subvention de fonctionnement de la part des pouvoirs publics ; la Jeunesse au Plein-Air a subi une réduction subventionnelle de 45 % ; alors que les C.E.M.E.A. ont largement triplé, en 10 ans, le nombre de cadres formés (61.600 personnes aujourd'hui contre 20.000 en 1958) la contribution des pouvoirs publics n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie, à tel point que nous sommes obligés



de faire payer aux stagiaires ou organismes des frais qui incombent à l'Etat, de par le noble principe de l'enseignement laïc.

A propos de cette vitale dimension pédagogique des colonies de vacances, c'est-à-dire gagner la bataille pour la primauté d'une valorisation humaine, sociale, culturelle — en bref créatrice — contre la vieille vision « charitable », nous pensons nécessaire de concevoir la réalité entière des vacances collectives — depuis l'enfance jusqu'aux adultes — et de l'animation culturelle continue. Nous sommes donc conduits, dans le prolongement de notre raisonnement, à envisager le problème de la formation avec un regard neuf. Bien sûr, élargir les stages de perfectionnement au niveau des « colos »... mais également, nous engager vers la formation d'animateurs permanents diplômés d'Etat, afin de répondre aux besoins de la nécessaire action globale de l'éducation populaire et permanente. Sur cette voie, les C.E.M.E.A. ont des responsabilités essentielles à assurer.

R.G. — Il est certain que l'apport des C.E.M.E.A. dans le développement qualitatif des colonies de vacances s'inscrit dans les réalisations du mouvement démocratique. Son expérience, sa compétence, son autorité en font un organisme technique de valeur dans le domaine de la formation des cadres de « colos ». Pour autant la C.G.T. ne se désaisit pas — et ne se désaisira pas — de son pouvoir de décision dans l'orientation, la gestion et l'animation des colonies de vacances ou villages-vacances, comme pour toute autre activité du Comité d'Entreprise — et pour nous de la C.C.A.S. D'ailleurs le récent protocole signé entre

notre Caisse Centrale et les C.E.M.E.A. — dans le respect du rôle de chaque partie — s'inscrit dans une perspective de collaboration fructueuse.

M.W. — Considérons la loi « cadre-jeunesse » ou la réglementation nationale des colonies : malgré des aspects positifs, nous dénonçons — comme ce fut souligné à diverses reprises dans « La V.C.O. » — leur limite — voire leur incohérence — quant aux possibilités qu'elles devraient offrir aux institutions ouvrières pour l'expansion de leurs activités. Or, par exemple, le pouvoir est toujours sourd lorsque nous revendiquons la libération — suivie de garantie — des congés aux jeunes travailleurs pour l'encadrement nécessaire. En fait, on nous accorde un strapontin pour nous refuser une reconnaissance à part entière.

R.G. — Nous sommes certes conscients de l'évolution et de la complexité de l'animation, mais nous ne pensons pas que sa progressivité qualitative puisse dépendre seulement de la garantie de compétence et de la sincère volonté démocratique d'une ou d'associations spécialisées, avec au bout un diplôme d'Etat. Car, dans le régime où nous vivons, les tutelles de caractère anti-démocratique sont trop répétées et leur prolongement idéologique a des conséquences négatives pour l'avenir du mouvement ouvrier. Justement dans ce domaine de l'animation permanente, l'enjeu est suffisamment important pour que notre mouvement syndical, conscient de ses responsabilités devant les travailleurs, se préoccupe des principes et de la forme démocratique d'une école de formation. D'autant que,

pour leur part, pouvoir et patronat tentent de soustraire les C.E. et similaires à l'impulsion syndicale !

D.C. — En effet, il existe une voie démocratique pour promouvoir une réelle politique de formation d'animateurs permanents, tant dans le recrutement, la structure, la conception, le contenu que la gestion. Cette voie passe par la reconnaissance à part entière de la responsabilité des organisations syndicales représentatives sur les problèmes de l'animation, sans restreindre aucunement l'apport spécifique des associations démocratiques et laïques. Bien au contraire, c'est dans cette optique — pensons-nous — que ces dernières trouveront leur véritable dimension.

Notre volonté d'indépendance et d'acquisition de nos propres moyens est à la mesure de la réalité de la lutte de classes.

La valeur d'une table ronde réside dans la confiance qu'elle établit entre les protagonistes d'une action. Les militants réunis ont manifesté, tout en soulignant les prérogatives du mouvement syndical, leur souci de parfaire leur collaboration avec les C.E.M.E.A. pour le plus grand bénéfice de l'enfance et le développement des colonies de vacances.

(Réalisation Dominique CINQ)





**VAZQUEZ ?**



Vazquez de Sola, son nom indique assez son origine ibérique, depuis dix ans qu'il est en France, livre des dessins. C'est son métier et il donne plutôt dans la caricature. Lui qui se veut surtout sarcastique, s'est longtemps étonné de la résonance politique que donne son coup de crayon.

Il invite ceux que la particularité de son trait déconcerte, à évoquer les comics du temps du cinéma muet, à la façon de Mac Sennett ou des premiers Charlot, les textes d'accompagnement constituant les sous-titres du film qu'il projette sous nos yeux.

Il a collaboré au journal « Madrid » que la censure a interdit, il y a quelque temps, mais Vazquez affirme qu'il n'y est pour rien. Ayant tâté de la télévision dans un programme de variétés très prisé, « la noche de sabado », il présentait les vedettes de passage. Il a ainsi « croqué » sur le vif et à toute vitesse, l'émission l'exigeait, Juliette Gréco, Trenet, Line Renaud, Mariano, Joséphine Baker... « C'était fait en dix secondes et ça ne devait pas être vu plus de dix secondes. »

A cette époque, il donnait seulement à voir, de façon fugitive, aujourd'hui il donne à regarder et à réfléchir.

Les années ont passé et il a voulu se raconter dans un livre (1) qui n'a aucune chance de franchir actuellement les Pyrénées, parce qu'il met à mal avec tout à la fois passion, verdeur et malice, le régime franquiste. Alors, est-ce que l'auteur se

raconte ou bien est-ce qu'il dénonce Franco? Les deux, sous la forme d'une chronique de ses jeunes années, en Espagne.

Vazquez raconte que l'idée de son livre lui est venue à l'âge de cinq ans, qu'elle s'est ensuite précisée au moment de son entrée à l'école supérieure de journalisme, à la fois pour parodier le tatillon questionnaire qu'il devait remettre aux autorités universitaires et braver cette inquisition policière; il envisageait de leur donner satisfaction par le biais d'un curriculum vitæ humoristique.

Est-ce vraiment l'origine de son inspiration? Allez donc savoir avec ce diable d'homme qui jure: « C'est la verdad » et au même moment éclate d'un rire tonitruant. De toute façon son destin était tracé: il combattait la bêtise, l'obscurantisme, l'injustice et la souffrance de son peuple, de tout le genre humain, avec ses crayons et ses pinceaux.

Vazquez a vu le jour il y a trente-cinq ans, non loin de Gibraltar, dans la petite ville de San Roque, dont la population conteste jalousement l'occupation du rocher par l'Angleterre. Cet originaire du berceau du flamenco, le « Canto Hando », cherche à restituer à sa manière, la forme tragique et dramatique du chant profond des gitans, la plainte de l'Espagne sous le joug du dictateur sanglant.

C'est peut-être pour cette raison qu'il a appelé son livre « La triste vie d'un homme triste ».

C'est aussi le paradoxe d'un artiste qui, dans les contacts de tous les jours, n'engendre pas la mélancolie, tant est communicative son envie de goûter aux promesses de la vie. Ce désir anime tout son être et s'inscrit dans toute son œuvre, comme l'indication d'une robuste santé.

Il tient aussi de ce père universitaire, avocat de profession et phalangiste déçu, qui mit un point d'honneur à ne plus rien publier après 1936, en disant: « Ce n'est pas Franco qui corrigera mes fautes d'orthographe ».

Vazquez de Sola n'est d'aucune école. Il regarde, enregistre et reproduit ce qui le touche, l'émeut ou l'égaye. Il n'éprouve pas la nécessité de se définir. Il dit simplement: « Je suis avant tout un homme libre, j'aime la liberté et ma liberté commence avec celle des autres ».

(1) Editions Azur - Claude Offenstadt.

**Yves Boisson.**



# en ouvrant notre courrier

## UN C.E. EST-IL REDEVABLE DE L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS AINSI QUE LE PRÉTENDENT CERTAINS SERVICES DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ?

M. S. B..., Guéret (23).

En raison de leur objet, les Comités d'Entreprise sont incontestablement des organismes à caractère social et, en cette qualité, ils doivent pouvoir bénéficier de l'exemption tant de l'impôt sur les sociétés que de la taxe sur la valeur ajoutée.

En effet, le Comité d'Entreprise doit pouvoir bénéficier de la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui a décidé que les impôts (I.S. et ex-T.C.A.) n'étaient pas dus lorsque les activités à caractère lucratif s'inscrivent dans le cadre d'une activité principale non lucrative avec laquelle elle présente un lien organique et que l'exercice de ces activités ne se traduit pas par la recherche systématique de profits par des méthodes commerciales, et que les excédents de gestion, s'il en existent, reçoivent une destination conforme à la mission que chaque organisme s'est fixée.

Cette jurisprudence avait même été concrétisée par l'article 208 bis du Code général des Impôts, qui prévoyait l'exonération de l'impôt sur les sociétés et de la T.V.A. (ex-T.C.A.) pour les organismes à caractère social ou philanthropique.

Certes, cette exemption a été supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968 par l'article 8-1.9<sup>o</sup> (dernier alinéa) de la loi n° 66-10 du 6.1.1966. Mais dans une réponse à M. Cousté, député (J.O. 4.3.1967,

Déb. A.N. p. 385, n° 20.820) le Ministre a affirmé qu'en dépit de l'abrogation de l'article 208 bis du Code général des Impôts, le principe de l'exonération était maintenu pour les organismes visés ci-dessus. Ces mesures doivent pouvoir s'appliquer à un Comité se préoccupant des vacances du personnel. Cela ne constitue qu'une partie des attributions du Comité. Et, si les prix des locations sont très modérés et proches des prix de revient, il est donc ainsi démontré que les locations sont consenties sans rechercher à en tirer un bénéfice.

D'ailleurs, de récentes décisions et divers commentaires de l'Administration (tant des Contributions indirectes que des directes) concernant certaines exonérations en faveur des restaurants de C.E. confirment notre interprétation sur le caractère social des Comités d'Entreprise. Particulièrement, l'action des C.E. dans le domaine de vacances, du loisir, du sport et de la culture est placée dans une optique pédagogique qui exclut toute intention d'opération commerciale.

## A PROPOS DE L'ASSISTANCE D'UN EXPERT-COMPTABLE AUPRÈS DU C.E. DANS LES ENTREPRISES REVÊTANT LA FORME D'UNE S.A., QU'ENTEND-ON SOUS LE TERME "SIÈGE DE L'ENTREPRISE" ?

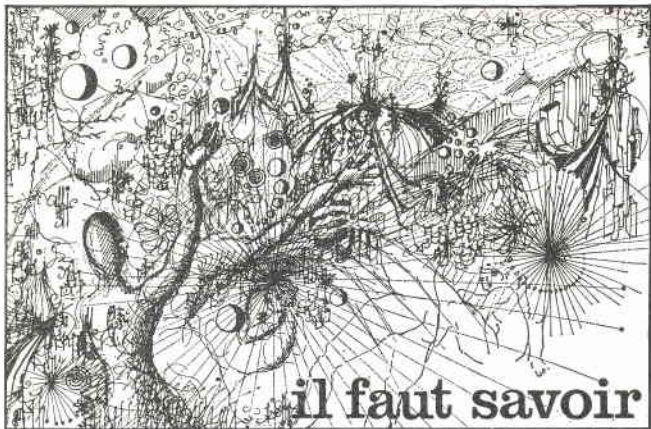
M. H. T..., Bordeaux (33).

Le décret du 24 juin 1960 précise que « le Comité d'Entreprise peut se faire assister d'un expert-comptable choisi parmi les experts-comptables inscrits dans le ressort

de la cour d'appel du siège de l'entreprise ».

Dans la réponse ministérielle (J.O. A.N. 4.11.60) le Ministre du Travail ne prend pas position clairement et indique que les diverses interprétations sont possibles. Il a en effet répondu que son ancienne interprétation du « siège principal d'activité de l'entreprise intéressée » n'a pas été écartée lors des travaux préparatoires du décret du 24 juin 1960, ni infirmée par le texte de ce décret. Et il ajoute : « Il semble donc qu'elle puisse être maintenue. Toutefois, il y a lieu d'observer que les termes généraux du décret pourraient permettre de considérer comme "siège de l'entreprise" soit l'établissement principal où s'exerce son activité lorsqu'il est seul assez important pour être doté d'un Comité d'Entreprise, soit le siège lorsque celui-ci contrôle les activités de plusieurs établissements et qu'il est le siège des réunions d'un Comité Central d'Entreprise. »

La désignation de l'expert-comptable « intéresse au premier chef les salariés » a déclaré le Ministre du Travail (J.O. Débats A.N. 19 mars 1962). Cela signifie, à notre avis, que, par analogie avec la jurisprudence sur la désignation des membres du Comité Central d'Entreprise, le chef d'entreprise ne doit pas participer à la désignation de l'expert. Fondamentalement, l'article de la loi est doublement restrictif par la limitation territoriale de la nomination et par la seule désignation au niveau des sociétés anonymes. Nous rappelons que les revendications de la C.G.T. en matière de C.E. formulent dans le cadre de l'extension les prérogatives des Comités, la suppression de ces restrictions.



## RECTIFICATIF IMPORTANT

Dans le précédent numéro de « la V.C.O. » (n° 34), une malencontreuse erreur s'est glissée (page 30, deuxième colonne de l'exemple simplifié), au sujet de l'application du coefficient de modulation pour le calcul de l'intéressement.

Le coefficient doit être MULTIPLIÉ et non retranché.

$$\text{Il faut donc lire } 400 \times \frac{40}{100} = 160.$$

Le montant de l'intéressement est donc de  $\frac{160}{2} = 80.$

Nous vous prions de nous excuser pour cette coquille qui a pu induire en erreur nos lecteurs.

### A PROPOS DE L'INTÉRESSEMENT...

Certaines questions posées par des élus aux Comités d'Entreprise nous conduisent à préciser quelques points :

— L'accord d'intéressement résulte d'une disposition légale. En cas d'absence de contrat, le montant de la participation restera bloqué 8 ans au lieu de 5 ans. Quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur cette formule d'intéressement, il convient de signer avec les directions un contrat avant le 31-12-1969.

— Le mode de calcul est fixé par la loi, c'est un minimum qui peut être amélioré par accords dits « dérogatoires » (Art. 5 alinéa 1 de l'ordonnance).

— Les modalités d'emploi de la réserve de participation se résument ainsi :

- remise d'actions de la société ;
- création d'obligations ou ouverture d'un compte courant productif d'intérêts ;
- emploi sur le marché financier : achat de titres par l'intermédiaire de sociétés spécialisées ou par application d'un plan d'épargne d'entreprise.

D'après les informations reçues, le compte courant (bloqué) productif d'intérêts à 6,7 ou 8 % est la solution la plus communément retenue.

— La réserve, une fois calculée, sera répartie en pourcentage des salaires et non par parts égales entre les salariés.

En cas de difficultés, n'hésitez pas

à faire appel à votre expert-comptable. Son recours est prévu par la loi.

### ... ET D'INTER-EXPANSION

La presse ayant fait état de la création d'« Inter-Expansion », société de gestion qui se propose de rassembler les fonds provenant de l'application des Ordonnances de 1967 sur l'intéressement des salariés, le Bureau Confédéral de la C.G.T. tient à rappeler, dans un communiqué du 4 juillet 1969, la position de la Confédération exprimée dans le document adopté par la Commission Administrative du 3 avril 1968.

La participation est une duperie grossière visant à abuser la classe ouvrière. Concrètement, elle se résume à la création d'une nouvelle prime dont l'attribution demeure aléatoire, le montant incertain, le versement retardé d'au moins cinq ans.

La C.G.T. considère que toutes les formes d'attribution de ces sommes en actions ou titres de l'entreprise ou d'organismes financiers, visent à entretenir des illusions sur leur nature sans donner aux salariés un droit réel quelconque leur permettant d'influer sur l'économie et la gestion des entreprises.

Le Bureau Confédéral considère donc qu'« Inter-Expansion », en se proposant de recueillir les fonds de l'intéressement et de les placer en valeurs financières, contribue à cette mystification. Sa dénomination, à elle seule, en témoigne, puisqu'elle laisse supposer que son action peut influer sur l'expansion de l'économie.

En outre, les modalités prévues ne donnent aucun avantage matériel aux travailleurs qui aillent au-delà de la rémunération d'une créance sur l'entreprise.

La C.G.T. considère que la formule la moins négative, et offrant une certaine sécurité pour les travailleurs, compte tenu des limites de l'Ordonnance, est la reconnaissance pure et simple du fait qu'on les oblige à être créanciers de leurs patrons.

Elle s'est donc prononcée pour la formule des comptes courants bloqués dans l'entreprise à un taux d'intérêt au moins égal à 7 %.

Son opinion n'a pas changé à cet égard et le Bureau Confédéral constate que l'écrasante majorité des accords signés dans les entreprises ont adopté la formule du compte courant bloqué.

### AU SUJET DU C.R.E.P.A.C.

Des organisations confédérées et des Comités d'Entreprise ont été sollicités par l'Association C.R.E.P.A.C. (Centre de Recherches sur l'Éducation Permanente et l'Action Culturelle), qui dispose d'une coopérative de production audiovisuelle SCOPCOLOR.

Le Bureau Confédéral précise que la C.G.T. n'est pas partie prenante au C.R.E.P.A.C. Il demande aux Organisations Confédérées et aux élus de la C.G.T. dans les Comités d'Entreprise de faire preuve de circonspection à l'égard d'une entreprise dont l'activité recèle encore de nombreux points obscurs sur lesquels les précisions indispensables ne nous ont pas encore été fournies.

pour la fourniture et  
l'équipement de :

adressez-vous



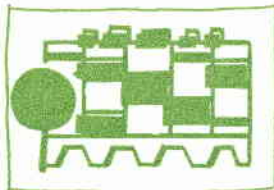
à 1 seul fournisseur



**bureaux**



**colonies de  
vacances**



**collectivités**

SOCOPAP s'est entouré, dans tous ses secteurs d'activité des meilleurs fabricants et peut vous faire bénéficier de la qualité la meilleure et des meilleurs prix

*consultez-nous*

pour tous les achats concernant les secteurs ci-après

**FOURNITURES ET MOBILIER DE BUREAU**

machines à écrire, à calculer,  
appareils duplicateurs, papeterie, etc.

**ÉQUIPEMENT DE CUISINES CENTRALES  
ET RÉFECTOIRES**

**LITERIE**

**BATIMENTS PRÉFABRIQUÉS**

**CONSTRUCTIONS SCOLAIRES**

publi 75

**S** **SOCOPAP**

siège

28, rue Pasteur  
94 - VILLEJUIF  
Tél. 726-73-06

succursale à Lyon

24, rue de la Quarantaine  
69 - LYON-5<sup>e</sup>  
Tél.: 48-57-64



## les maisons blanches

Restaurants de collectivités et d'entreprises

# voulez-vous nous accompagner aux halles de rungis ? (\*)

Si vous le gérez, votre RESTAURANT D'ENTREPRISE est probablement une charge qui se traduit par des préoccupations, des soucis de tous ordres et par l'immobilisation d'un temps précieux, que souvent vous souhaiteriez mieux utiliser.



Or la solution — la bonne solution — existe. Elle s'appelle "LES MAISONS BLANCHES".

### UN INTERLOCUTEUR SÉRIEUX

Les MAISONS BLANCHES ont été qualifiées de "Leader français de la Restauration d'Entreprise". En effet, si l'on tient compte des prises de participation de la part des capitaux étrangers chez certains de ses grands homologues, ou de situations de monopole dont bénéficient certains autres, on peut dire que les MAISONS BLANCHES sont aujourd'hui le plus important traiteur français totalement indépendant.

leurs des grandes villes prennent les deux tiers de leurs déjeuners dans un restaurant d'entreprise.

Les MAISONS BLANCHES offrent des garanties formelles quant à la qualité des denrées, le respect des quantités, la qualité culinaire, l'équilibre et la variété des menus.

Il est à noter que les MAISONS BLANCHES sont contrôlées par la Société Scientifique d'Hygiène Alimentaire.

\* Nous invitons même nos interlocuteurs à accompagner — quand ils le désirent — nos acheteurs aux halles, chez les producteurs, etc.

— parce qu'il a un seul interlocuteur, tout particulièrement attentif — obligatoirement attentif — à ses desiderata.

### UNE FORMULE POUR CHAQUE CAS

De la gestion totale au ravitaillement général, en passant par les formules intermédiaires, nous pouvons proposer une solution qui s'adaptera parfaitement à votre entreprise, à la plus grande satisfaction de tous.

Si besoin est, notre étude pourra porter sur l'implantation ou la rénovation des locaux et du matériel.

### UN TIERCÉ GAGNANT : CUISINE, SANTÉ, DÉTENTE

Tout doit être aussi parfait que possible si l'on considère que les travail-

### DES PRIX ET BUDGETS RESPECTÉS

A partir du prix de repas qui a été défini et justifié — donc le juste prix — plus de surprises. Le budget peut être établi et respecté au centime près.

### TOUTES POSSIBILITÉS DE CONTROLE

Le C.E. a toutes les garanties d'une gestion sérieuse :

— parce que notre organisation est telle que depuis les achats jusqu'au compte d'exploitation, tout est accessible et aisément contrôlable ;

### GARANTIE DE REPRISE DU PERSONNEL

Dans la mesure où du personnel hôtelier est déjà en place, Les MAISONS BLANCHES peuvent — si besoin est — reprendre ce personnel avec les avantages acquis. A de rares exceptions près, cela ne pose pas de problème.

### EN UN MOT...

Non seulement Les MAISONS BLANCHES supprimeront tous vos problèmes actuels, mais encore, par la haute qualité de la collaboration qu'elles vous apporteront, elles vous vaudront l'approbation de tous.

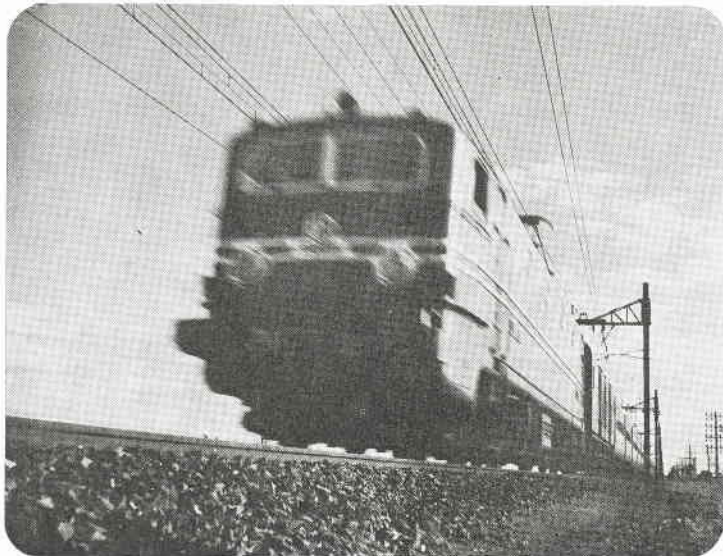
Nous sommes à votre disposition.

### "LES MAISONS BLANCHES" EN BREF

650 personnes — 25 000 repas par jour — une centaine de références contrôlées par l'Organisme des RÉFÉRENCES HOMOLOGUÉES — plusieurs implantations totales — Centre d'approvisionnement unique en Europe, en construction à RUNGIS-MORANGIS.

7, rue des Réservoirs, 94 - JOINVILLE-LE-PONT - Tél. : 283-98-40

# *les activités sociales*



## *à la s. n. c. f.*

Grâce à la puissante grève menée par les cheminots aux côtés des autres travailleurs en mai-juin 1968, le Ministre des Transports et la Direction de la S.N.C.F. se voyaient dans l'obligation d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales dans la nuit du 3 au 4 juin. Le procès-verbal de ces négociations prévoyait en son article 16 « d'aménager pour les améliorer les dispositions déjà existantes, notamment en ce qui concerne la participation syndicale à la gestion des œuvres sociales ».

La discussion s'est donc engagée sur ce point à la Commission du Statut. Le but de cet article n'est pas de développer dans le détail ces discussions qui s'avèrent être longues et laborieuses en fonction du caractère rétrograde du pouvoir et de la direction SNCF, mais de retracer à grands traits la lutte déjà longue de notre Fédération CGT pour une gestion directe des activités sociales par les élus des travailleurs, et la situation existant actuellement à la SNCF en ce qui concerne cet important problème.

### **SITUATION ACTUELLE A LA SNCF**

Il convient de signaler que sur le plan loisirs, repos, culture et aide matérielle, les cheminots ne peuvent se considérer à l'avant-garde des « avantages sociaux » puisqu'ils disposent, en tout et pour tout, pour ces activités

que du budget des activités sociales de la SNCF qui ne correspond qu'à 3 % de la masse des salaires ; la SNCF se refusant catégoriquement de le calculer sur l'ensemble des salaires, pensions et retraites. Encore faut-il préciser que pour 1969, plus de la moitié de ce budget (84 millions sur 147) sera engloutie par des dépenses de personnel et d'assistance sociale (près de 40 millions pour ce seul service), sans parler des dépenses d'entretien, de réparations et de transformation de certains établissements (13 millions).

A la SNCF, il n'existe aucun fonds d'action sanitaire et sociale, pas plus sur la base de la Caisse de Prévoyance (les représentants patronaux et le directeur de la Caisse s'y opposent) que pour les allocations familiales et les accidents de travail gérés exclusivement par la SNCF, ou pour le Comité de gérance des retraites.

Si l'on aborde le problème de la gestion de ces différents organismes, bien que les ordonnances gaullistes de 1967 aient réduit considérablement les pouvoirs des représentants des affiliés de la Sécurité Sociale, en instituant la parité avec les représentants patronaux, nous ne sommes par là non plus à l'avant-garde.

La Caisse de Prévoyance est gérée depuis son origine par un Conseil d'Administration à majorité patronale ; la Caisse des Retraites a un Comité de Gestion tout à fait formel ; quant aux allocations familiales, prévention, accidents du travail et médecine du travail, c'est la SNCF qui gère seule ces différentes activités sociales, sans aucune

participation ou droit de regard des représentants du personnel.

Le Comité Central des Activités Sociales de la SNCF, quant à lui, n'a en réalité aucun pouvoir de décision pour ce qui est de la gestion des œuvres sociales, les représentants du personnel ne pouvant qu'émettre des avis, alors que dans toutes les grandes entreprises nationalisées, telles l'EGF, RATP, RENAULT, les activités sociales sont gérées par le Comité d'Entreprise ou un organisme similaire (CCAS à l'EGF)... « en dehors de tout contrôle des autorités de tutelle et même du Conseil d'administration de la régie... » (citation extraite du 10<sup>e</sup> rapport de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, 23.2.67).

### UNE LUTTE DE TOUJOURS

L'ensemble de notre régime de prestations sociales étant ainsi rappelé et ses insuffisances criantes soulignées, il va de soi que notre Fédération CGT a tout de suite senti combien ce point du procès-verbal de négociations du 4 juin revêtait une importance particulière dans l'intérêt des cheminots actifs, retraités et de leurs familles.

En effet, l'action des cheminots permettait d'ouvrir une brèche dans ce « domaine réservé » de la direction en concrétisant par un résultat positif la lutte que mène depuis toujours la CGT. De tous temps, nos délégués dans les Comités d'Activités Sociales ont dû se battre pied à pied pour le développement de nos activités sociales malgré des conditions de plus en plus difficiles. La SNCF n'a toujours accordé que des crédits absolument dérisoires face aux besoins. La direction a toujours posé le problème de manière à s'opposer à toute notion de progrès, d'augmentation, de réalisation. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, qu'en raison de la compression des effectifs et de la baisse de la courbe démographique, actuellement et depuis plusieurs années, les demandes de séjours en colonies de vacances diminuent. La SNCF en profite pour fermer des colonies, s'opposant au désir des délégués du personnel de voir au contraire allonger les séjours, améliorer les activités. Elle se refuse à créer des séjours de neige et des séjours de Pâques.

### NOS POSITIONS DE FOND A LA COMMISSION DU STATUT

Lors de la première séance à la Commission Mixte du Statut le 27 février 1969 sur la participation syndicale à la gestion des activités sociales, notre délégation a précisé la position de la CGT dans ce domaine.

Tout d'abord, il convient de rappeler que, dans notre



gestion directe : une voie à ouvrir

esprit, il ne s'agit pas du seul Comité Central des Activités Sociales, mais de tout ce qui concerne ou touche le social.

Nous avons du reste, au cours des négociations de mai-juin 1968, déposé des propositions écrites dans ce domaine. Il nous semble nécessaire d'en rappeler les grandes lignes.

1° Gestion de toutes les œuvres sociales par les représentants élus du personnel (actifs et retraités), c'est-à-dire :

- activités sociales, culturelles, artistiques et de loisirs (y compris les économats) ;
- prestations familiales, prestations maladie, maternité, décès, prestations vieillesse, invalidité, prestations accidents de travail et maladies professionnelles (ce qui suppose pour chacune de ces caisses la création d'un fonds d'action sanitaire et social) ;
- création des Comités d'Hygiène et de Sécurité et d'une Commission Nationale de Sécurité ;
- institution d'une véritable médecine du travail.

2° Nous considérons que les structures et le calcul du budget actuel du CCAS doivent être sérieusement modifiés, certaines charges actuellement supportées par le budget du CCAS doivent en être retirées (dépenses de personnel et d'assistance sociale, agrandissement et aménagement des immeubles qui représentent une plus-value pour la propriété de la SNCF, dépenses intéressant la formation professionnelle qui doivent être imputées au Compte Exploitation).

Quant aux bases de calcul du budget du CCAS actuel, elles ne correspondent plus à la réalité. Nous suggérons qu'elles soient fonction du budget « Exploitation » de la SNCF et non les seules rémunérations soumises à l'impôt.

Enfin nous pensons que toutes les activités sociales, culturelles et de loisirs doivent être la propriété de l'organisme ayant la gestion de ces activités, et telle devrait être l'orientation de ce nouvel organisme, car nous ne sommes pas d'accord pour accorder des subventions à certaines sociétés dont nous n'avons aucun contrôle ensuite.

Ainsi, dès le début de la discussion, notre Fédération s'est prononcée clairement pour une gestion pour le moins majoritaire des représentants élus des cheminots de tout ce qui touche au domaine social.

## MANŒUVRES DE LA DIRECTION ET POSITION DES AUTRES FÉDÉRATIONS

La direction de l'entreprise, aidée plus ou moins tacitement par les autres organisations syndicales, a dès le début rejeté l'idée de discuter d'autre chose que de la gestion du budget des activités sociales.

Il faut également souligner que, sur notre proposition de gestion pour le moins majoritaire des représentants élus des cheminots actifs et retraités, notre délégation s'est

battue... mais seule. Toutes les autres organisations syndicales s'étant prononcées pour une gestion paritaire. Dans le domaine de la représentation syndicale à ce nouvel organisme de gestion, le fait dominant de la discussion fut qu'un des soucis majeurs du gouvernement et de la direction a été de contester à la Fédération CGT la place à laquelle elle peut prétendre du fait de sa représentativité réelle et d'imaginer une formule « tarabiscotée » pour offrir un fauteuil à certaines organisations qui n'auraient même pas droit à un strapontin si l'on s'en tenait à la représentation proportionnelle.

D'autre part, si le mode de représentation est un aspect important du problème, il n'est pas le seul. La grande question est de savoir quelles seront les attributions du Comité Central des Activités Sociales chargé de gérer un budget de l'ordre de 150 millions de francs.

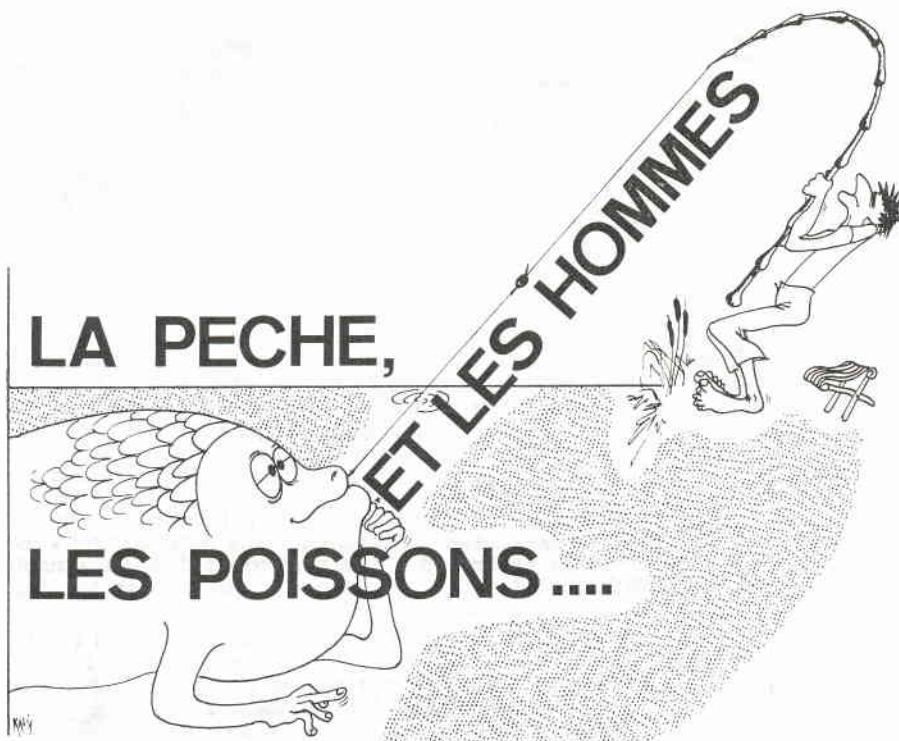
Pour la CGT, cet organisme ne saurait se contenter du rôle consultatif qui lui est actuellement dévolu. Les représentants des cheminots doivent décider de l'utilisation des fonds (création d'un vaste réseau de maisons familiales de vacances, villages de toile, chalets de montagne, maisons de retraite accessibles aux cheminots des petites échelles). Alors que certains s'extasiaient sur « la civilisation des loisirs », il est bon de souligner que le rythme de la vie moderne rend nécessaire l'organisation du repos et des loisirs des cheminots. Malheureusement, nombre d'entre eux ne peuvent y accéder, en raison de leurs salaires insuffisants et de la politique menée jusqu'à ce jour en cette matière.

## CONCLUSION

Nous pouvons dire que nous regrettons que les autres organisations syndicales n'aient pas défendu une position identique à celle de la CGT sur le point important du système de gestion. Cependant, une chose est certaine : quel que soit le système de gestion qui en définitive sera retenu, il représentera, grâce à la puissante action des cheminots en mai-juin et à l'activité de la délégation de la CGT à la Commission du Statut, une amélioration par rapport au système de gestion actuel. Même si cela ne correspond pas totalement à ce que nous aurions souhaité, un fait extrêmement positif est à noter : pour la première fois dans notre entreprise les représentants du personnel auront voix délibérative dans un organisme de gestion.

Forte du soutien des cheminots actifs et retraités, notre Fédération CGT continuera, lors des prochaines réunions de la Commission du Statut consacrées à ce problème, à œuvrer de manière à obtenir le plus possible en matière de gestion des activités sociales dans l'intérêt des cheminots et de leurs familles.

**Georges LANOUE,**  
Secrétaire  
de la Fédération C.G.T.  
des Cheminots.



« La pêche à la ligne, a dit à peu près Alphonse Allais, c'est une ligne comportant à un bout une bête et à l'autre un imbécile. » Le grand humoriste était assurément fort mal inspiré le jour où il écrivit cela, car c'est profondément absurde !

La pêche à la ligne, chacun sait à peu près en quoi cela consiste : tirer de l'eau des poissons au moyen d'un fil armé d'un crochet auquel est piqué un aliment que le poisson « engame » (avale). C'est là un piège rudimentaire.

Ce fil, auparavant tenu à la main, ne permet pas d'aller tenter le poisson loin du bord ou de l'embarcation montée par le pêcheur. L'homme, qui est doué de réflexion, a vite compris qu'il est plus commode d'attacher le fil au bout d'une gaulle afin de pouvoir atteindre le poisson à des places où celui-ci se tient plus ou moins éloigné des bords d'eau où des bruits sur la berge l'effrayent et où il a vite appris que la présence de l'homme est pour lui un danger.

C'est ainsi que s'est trouvé entamé le processus du progrès apporté par l'homme aux engins de pêche afin d'améliorer le piège tendu aux poissons, d'autant plus méfiants qu'ils sont plus piégés...

On pourra certes ricaner avec Alphonse Allais, ou épiloguer plus ou moins doctement à propos de la pêche à la ligne, en se demandant si elle est un passe-temps, un plaisir, une « activité de plein air » ou un sport. On est obligé de constater que si la pêche à la ligne a perdu, sous nos

latitudes, son caractère primitif de moyen pour l'homme de se procurer une nourriture différente, elle n'en a pas moins acquis, en France notamment, celui d'un fait social nouveau en raison de la passion qu'elle suscite chez plus de 4 millions de nos compatriotes des deux sexes et de tous âges, réalité qu'il convient d'examiner d'un peu plus près afin que quiconque s'intéresse aux réalités humaines ne risque pas d'être dépassé par l'événement.

### AUX AURORES DE L'HUMANITÉ

Quand les premiers sinanthropes se sont dressés sur leurs pattes de derrière et ont commencé à se servir de plus en plus couramment de leurs pattes de devant pour assurer leur survie en saisissant de la nourriture pour la porter à leur bouche, au sein d'une nature exubérante où ils n'étaient que chétifs, la grande aventure de l'homme a pris naissance. En fonction d'abord des cruelles lois naturelles ne laissant subsister que les plus forts, puis des rudiments de pouvoirs qu'au cours des millénaires l'animal vertical — et lui seul — a su imposer à la nature pour se défendre d'abord en son sein, par la suite pour la dominer et pour la mettre à son service...

La sélection naturelle, l'évolution pour l'adaptation au milieu, les modifications morphologiques consécutives, avec leurs corollaires de perfectionne-

ment psychique, ont fait le primate hominien puis l'homme préhistorique et enfin l'homme sapiens ou « homme qui sait ».

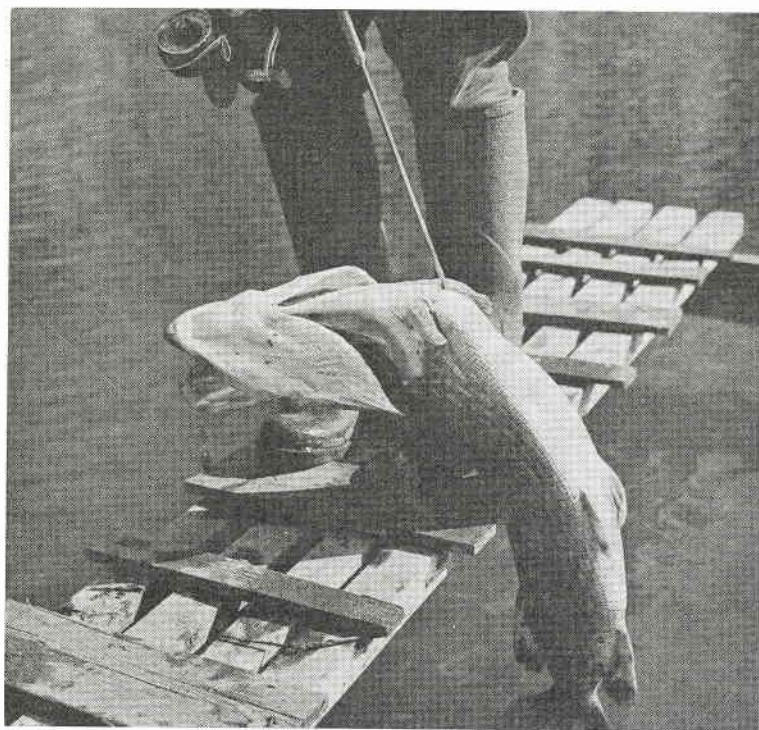
Dans leurs cervelles frustes s'élaborent des embryons d'idées qui conduisent à la conception de l'outil — de pierre, d'os ou de bois —, puis au feu et au métal. La différenciation entre ces êtres, selon les milieux, en fit de plus ou moins évolués.

Lesquels de ceux-là, poussés par les premiers appels de la découverte, partirent à travers les vastes plaines où ils reconnurent les grands lacs de la préhistoire et les mers originelles d'où avait jailli la vie...

Penchés sur le miroir de l'eau mystérieuse, ils observèrent les formes fugaces des insaisissables poissons dont la vélocité les émerveilla... Et ils se dirent que, s'ils parvenaient à attraper ces êtres fuselés et rapides, ils acquerraient en les mangeant leur miraculeuse vélocité... vieux mythe totemique qui les incitait à dévorer le cœur de l'ennemi tué pour gagner sa valeur.

La sagaie à pointe de silex dardée creva la surface de l'onde et brouilla les images. Le poisson transpercé glissa et fut... L'homme a, alors, eu l'idée de faire un cran dans sa pointe de silex, et le poisson retenu a été pris.

D'autres hommes, par la suite, ont compris qu'un croc d'os ou d'épine attaché à une liane, portant quelque chose que les poissons mangent, permettrait d'aller plus loin que la pointe



d'une lance taillée en harpon et surtout qu'un tel engin « travaillerait » seul. La ligne dormante était inventée !

Ainsi le progrès se mit en marche dans la pêche. Il donna à partir de l'épine et du grossier crochet d'os, après des millénaires, nos minuscules hameçons « de 22 », de « 24 » ou de « 26 » qui, eschés d'un « vaseux », au bout d'une ligne plus fine qu'un cheveu de jeune fille (7/100), assurent la friture au pêcheur moderne de compétition ou à l'amateur ayant appris à pêcher comme le premier...

Le matériel du pêcheur à la ligne est demeuré pendant des siècles et des siècles à peu près identique à celui que possédaient nos grands parents : une « gaule à pêche » d'un seul jet de bambou ou de noisetier, un fil de ligne tressé, un crin de cheval, un « bouchon » de liège, quelques plombs et un hameçon.

Au siècle dernier, on commença à voir quelques « cannes en paquet », c'est-à-dire en plusieurs brins, qui étaient alors le dernier mot du perfectionnement.

L'emploi des leurres pour la pêche des poissons carnassiers est fort ancien. Les Romanis excellaient à prendre brochets et perches en leur présentant une feuille de saule piquée d'une certaine façon à un gros hameçon et retenue par une chevrotine fendue, pinçant à la fois le bas de ligne et le pédoncule de la feuille qui ainsi ne se frippait pas sur l'hameçon. Ce leurre, habilement manié, a exactement l'allure d'un poissonnet blessé et

fuyant. Juste ce qui excite le vorace...

Et puis la pêche à la ligne a soudain pris un essor étonnant pour arriver au point où elle est maintenant chez nous : un Français sur quatre s'y adonne !

Certes, le pêcheur à la ligne d'aujourd'hui ne pêche plus par nécessité... il a bien tort car le poisson d'eau douce, notamment, est du point de vue diététique et gastronomique le meilleur de tous : plus riche en phosphore que le poisson de mer, surtout exempt d'iode.

Que demandent donc les pêcheurs à la pêche à la ligne ? Détachés de la nature par les exigences modernes, ils éprouvent le besoin de plus en plus pressant — tant au point de vue physique qu'intellectuel — de retourner vers cette nature pour en recevoir détente, équilibre et santé.

En outre, au sein de l'âme humaine sommeille toujours, vite réveillé, l'instinct originel de capture de la bête piégée, instinct qui, s'il est dégagé — de nos jours — de toute intention alimentaire, n'en procure pas moins, lorsqu'il se donne cours, un plaisir aigu causé en partie par la certitude de la difficulté vaincue.

## UN PLAISIR, UN SPORT

La pêche est en outre pratiquée au sein de la nature, parfois seraine, souvent accidentée, dans sa partie la plus vivante et la plus exaltante : au bord de l'eau, source de toute vie.





par  
**a.-e. mars-vallett**

Au pêcheur, quel qu'il soit, se posent des problèmes que doivent résoudre son cerveau et ses muscles, en même temps ; de ce fait, elle est à la fois un art et un sport.

Il est encore pour le moment prématuré de parler de pêche « scientifique ». Le milieu aquatique, différent du nôtre, étrange, où vivent les poissons, est encore trop mal prospecté et connu pour qu'on puisse appliquer à la pêche les règles éprouvées de la mathématique ou de la mécanique, par exemple. Une grande part d'empirisme y subsiste. L'observation, la perception des analogies dans leur relativité, la mémoire, la statistique, la déduction — prudente ! — y sont facteurs de progrès et éléments de maîtrise, mais aussi l'intuition, l'imagination, et ce « sens de l'eau » qui est une résultante de l'expérience, en même temps qu'une sorte de sixième sens faisant du bon pêcheur, un artiste.

Parallèlement, comme tout sport, la pêche implique la connaissance de l'adversaire, de ses ruses, de ses défenses, de ses retraites. Un entraînement conservant la « forme » est indispensable. La pêche « statique » du pêcheur au coup — tellement moqué ! — sur son pliant ou dans son bateau, exige une attention et une tension intellectuelle et physique qui sont qualités de sportif. Quant aux « pêches marchantes », en terrain difficile, glissant, accidenté, abordé avec des ruses de Sioux (silence et invisibilité sont les grandes règles pour réussir à la pêche !) : il ne peut se trouver que ceux ne les ayant jamais pratiquées

pour leur dénier le caractère de sport, et même de sport pénible !

Enfin, les pêches demandent pour celui qui veut y exceller une parfaite et constante maîtrise de soi, précisément ce « self-control » sans lequel il n'est pas de bon sportif.

#### ÉLÉMENT DE CULTURE

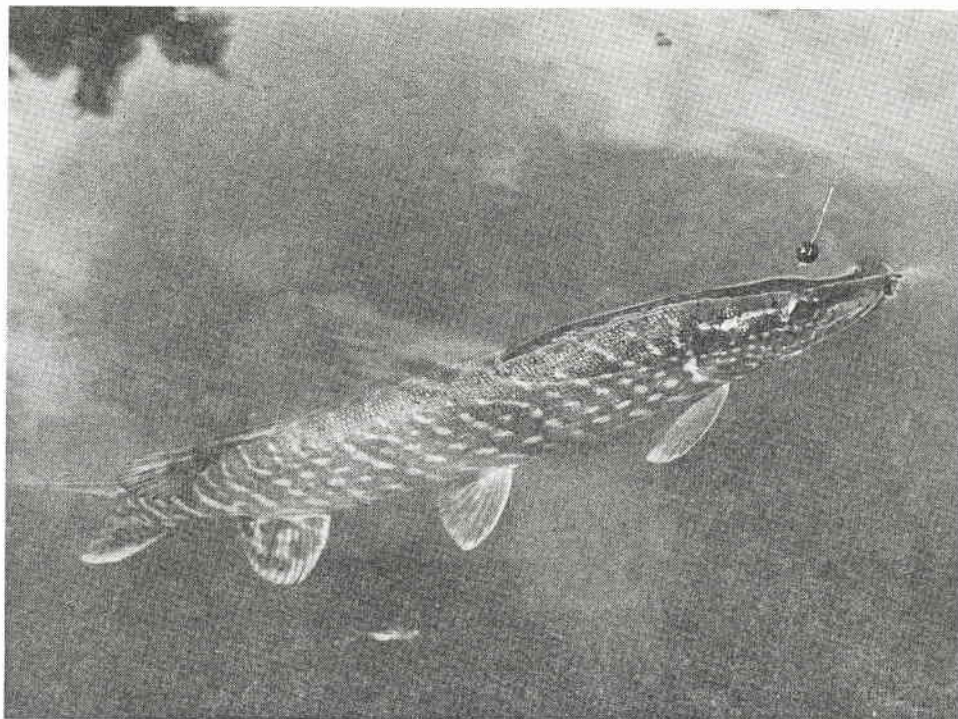
C'est en apprenant à lire au grand Livre de la Nature que le pêcheur apprend à pêcher et que le « pêcheur du dimanche » devient ce pêcheur heureux qui fait l'admiration de sa famille et de ses amis quand il vide sur la table de la cuisine le « panier pointu » rempli de beaux poissons vaincus par sa maîtrise...

Pour lire clairement, et avec fruit, dans ce Livre, il faut en même temps se familiariser avec des notions de biologie, de physique, de chimie, d'hydrodynamique, de botanique, de zoologie... et de météorologie !

Il n'est pas suffisant de savoir que « par vent du nord rien ne mord ». Il est indispensable d'apprendre à se faire aider par les circonstances : soleil, température de l'air et de l'eau, vent, crue ou décrue, place à choisir en fonction des tenues des poissons, de la configuration des berges et de la nature du fond, reconnu soigneusement à la sonde.

La pêche commande d'observer et de réfléchir ; de connaître les nénuphars et les élodées que la tanche





aime, les herbiers à brèmes et à carpes, les fonds sableux à goujons, rocaillieux à barbeaux, les courants vifs à vandoises ; les mouches que la truite prendra ; le poste d'affût du brochet ou de la perche ; les grands fonds à gros poissons ainsi que les radiers à « blanchailles »...

Elle est en outre un important facteur de tourisme.

Son merveilleux essor en France procède du Front Populaire et des congés payés. Avant il y avait à peine quelque 300.000 pêcheurs inscrits à des sociétés de pêche. Maintenant ils sont près de 3.000.000 payant la taxe piscicole qu'il faut acquitter (ainsi que la cotisation d'association) pour être en règle avec la loi. Et il y en a presque autant qui ne paient pas : les jeunes de moins de 16 ans, les épouses des membres des sociétés de pêche, les invalides de guerre ou du travail au taux d'invalidité de 85 % au moins, les économiquement faibles et les jeunes soldats en permission...

Le rythme de la vie moderne impose le besoin de détente. Les travailleurs ont conscience de leur droit aux loisirs réparateurs. Ils peuvent y puiser alors une ardeur renouvelée pour les luttes de la vie. Et, quand ceux qui pratiquent la pêche remarquent que d'aucuns, aujourd'hui, voudraient faire de ce sport l'objet d'un fructueux commerce, ils se cabrent, « contestent », revendiquent. Ils apprennent des formes nouvelles et dynamiques de lutte pour le droit à la vie et au bien-être.

## COMPÉTITIONS

Le pêcheur a sa psychologie propre, faite de cette mesure et de cette pondération qu'il a apprises au contact intime avec la nature et, s'il est certes bien souvent un passionné, il l'est avec un arrière-plan de raison et « d'honnêteté », selon le sens qu'avait ce mot au grand siècle. On reconnaîtra toujours le pêcheur de tanches, tout comme le pêcheur de carpes, discret, silencieux et réfléchi ; jovial et méticuleux, le pêcheur de gardons ; acharné, le pêcheur de truites ; vif, le pêcheur d'ablettes.

Comme tout sport, la pêche a ses compétitions. Jadis prétextes à joyeuses manifestations folkloriques, les concours de pêche maintenant codifiés ont à l'égal de tout autre challenge leurs règles et leurs impératifs, qui sont comme une somme de tout ce que le meilleur pêcheur doit pouvoir réaliser.

Comme toutes compétitions, elles exigent préparation minutieuse, entraînement, rapidité, jugement et maximum de connaissances halieutiques et piscicoles... surtout un esprit sportif.

## OMBRES SUR LA PÊCHE

Les bons pêcheurs de concours sont gens dynamiques. C'est pourquoi se recrutent parmi eux les meilleurs amateurs des Associations de Pêche et Pisciculture (A.P.P.) formant les cel-

lules de base de l'organisation française de la pêche. Elle a encore le privilège de jouir d'un statut relativement démocratique. Par l'intermédiaire des associations sans but lucratif que représentent leurs A.P.P., les pêcheurs ont encore leur mot à dire — et il leur appartient de le dire — pour que notamment les fonds collectés par la taxe piscicole, affectés aux seuls besoins de la pêche, ne risquent pas d'être aspirés par « la pompe à phynance de l'Etat tentaculaire », guettant ce bon argent au creux du maquis de la législation.

Des ombres s'étendent actuellement sur la pêche. Celle-ci représente en France, chaque année, un mouvement de fonds de quelque cinquante milliards d'anciens francs : de quoi intéresser les financiers, avides de profit. Industries, commerces (7 milliards d'exportation en 1968 !), taxes piscicoles, cotisations de 4.041 A.P.P. et de 95 fédérations départementales (employées à l'entretien du patrimoine piscicole et halieutique de notre pays), dépenses des pêcheurs, tourisme halieutique : tout cela commence à éveiller des convoitises. Aussi se précise un danger de « commercialisation » de la pêche qui est et doit demeurer le grand sport populaire que notre richesse hydrographique autorise, avec nos 330.000 km de cours d'eau, nos 220.000 hectares d'étangs et nos milliers de kilomètres de rivages maritimes « où il y a toujours du poisson à faire ».

Pêcheur, garde-toi donc, garde-toi bien !

*Vous désirez* CRÉER ou ENRICHIR  
*une* BIBLIOTHÈQUE  
*une* DISCOTHÈQUE

N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONSULTER

## Centre de Diffusion du Livre et de la Presse

Tél. : 344 72-49

142, Boulevard Diderot, PARIS 12°

Métro : Nation ou Reuilly-Diderot

TRENTE ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



- \* LES ARMES DE CHASSE
- \* LES ARMES DE TIR
- \* TOUTES LES MUNITIONS

- \* PÊCHE A LA MOUCHE
- \* PÊCHE AU LANCER
- \* PÊCHE EN MER

- \* POISSONS EXOTIQUES
- \* PLANTES AQUATIQUES
- \* APPATS - VIFS toute l'année

TOUTS ACCESSOIRES

TENUES DE PÊCHE ET CHASSE POUR HOMME ET DAME

**Lucien BUISSON**

179, RUE LAFAYETTE - PARIS (10°) - TÉL. 607-66-09  
A 2 MINUTES DE LA GARE DU NORD

vous offre

**15 %** DE REMISE SUR TOUS LES ARTICLES  
TOUTES LES GRANDES MARQUES

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE - VENTE PAR CORRESPONDANCE FRANCO DE PORT SUR FRANCE  
EXPÉDITION SUR TOUTE LA FRANCE FRANCO DE PORT

*Amis lecteurs,*

SI VOUS DÉSIREZ  
INTERROGER UN  
OU PLUSIEURS  
ANNONCEURS DE  
VOTRE REVUE,

*adressez-nous*

*les*

*cartes-postales*

*ci-jointes*

NOUS NOUS FERONS  
UN PLAISIR  
DE  
VOUS FAIRE  
ENVOYER  
LA  
DOCUMENTATION  
UTILE.

**“la v.c.o.”**

c'est

VOTRE revue :

**ABONNEZ-VOUS!**

## **DEMANDE DE DOCUMENTATION**

*Ayant remarqué l'annonce parue dans « La Vie des Collectivités Ouvrières » n° ....., veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, une documentation complète de la firme :* .....

*Je m'intéresse en particulier à :* .....

*Nom et adresse où doit être envoyée la réponse :* .....

## **DEMANDE DE DOCUMENTATION**

*Ayant remarqué l'annonce parue dans « La Vie des Collectivités Ouvrières » n° ....., veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, une documentation complète de la firme :* .....

*Je m'intéresse en particulier à :* .....

*Nom et adresse où doit être envoyée la réponse :* .....

## **BULLETIN D'ABONNEMENT**

*à “ la vie des collectivités ouvrières ”*

*Il est de l'intérêt évident de chaque militant des C.E. et organismes similaires de s'abonner à “La V.C.O.” qui lui permet de recueillir l'expérience collective des organisations C.G.T. tant sur le fond des questions que dans les domaines pratiques les plus divers.*

*Pour vous abonner (9 F les quatre numéros), pratiquer comme il est dit en bas de page du “sommaire” ou retourner cette carte sous enveloppe avec un mandat-poste (bleu) en remplissant le verso.*

**la vie  
des collectivités  
ouvrières**

33, rue Bouret

PARIS-19<sup>e</sup>  
(Seine)



**la vie  
des collectivités  
ouvrières**

33, rue Bouret

PARIS-19<sup>e</sup>  
(Seine)



*Je déclare souscrire un abonnement de quatre numéros à  
« La Vie des Collectivités Ouvrières » à adresser ainsi :*

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Bureau : \_\_\_\_\_  
(S'il s'agit de l'adresse de l'entreprise.)

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Profitez de l'envoi de cette carte pour nous adresser vos remarques  
et suggestions. Merci !...

A  
QUALITÉ,  
CONVENANCE  
et  
PRIX  
ÉGAUX,

*donnez  
votre préférence  
aux annonceurs  
de*

**la "v. c. o."**

Remplir et  
retourner  
à

**la vie  
des collectivités  
ouvrières**

← *sous enveloppe affranchie*  
en joignant un mandat-poste (bleu) de 9 F



Comité Central Entreprise AIR FRANCE vend 2 colonies de vacances dans le PUY-DE-DOME, équipées de 120 places. Fonctionnement possible Pâques et été 1970. Prix et conditions très intéressants à collectivités. Pour renseignements, tél. : 273-41-41 - Poste 88-67.

Comité Central d'Entreprise de la D.M.S. - 92 - Gennevilliers, recherche pour juillet et août 1970, colonie aux locaux aménagés au bord de la mer, pouvant recevoir environ 100 enfants de 6 à 14 ans. Région Morbihan, Vendée, Charente-Maritime ou Méditerranée. Ecrire C.C.E.-D.M.S., 25-33, route principale du Port, 92 - Gennevilliers.

La Fédération Nationale "Tourisme et Travail" vient de créer un Fonds National d'Investissement (F.N.I.). De quoi s'agit-il ?

Pour créer et développer une infrastructure de vacances, il faut des fonds. On assiste à des investissements considérables dans ce secteur de la part des banques. Mais l'infrastructure ainsi créée n'est pas destinée aux travailleurs. C'est pourtant dans le secteur social du tourisme qu'il convient d'investir pour répondre aux besoins, aux réalités et à l'intérêt du plus grand nombre.

Il est possible d'obtenir des subventions et des prêts pour créer des villages de vacances mais à la condition que le promoteur apporte une part d'autofinancement.

"Tourisme et Travail" a donc créé le F.N.I. comme organisme financier chargé de collecter des fonds des collectivités ouvrières. L'argent emprunté sera remboursé en vingt annuités. Il servira à couvrir la part d'autofinancement. En contrepartie, les souscripteurs auront un droit de réservation prioritaire pour un nombre de lits pendant la durée du prêt. Les fonds ainsi collectés seront gérés par un Comité de Gestion dans lequel chaque collectivité souscriptive sera représentée, l'ensemble des collectivités disposant de la majorité.

Il s'agit donc d'un nouveau moyen qui doit revêtir une grande efficacité pour élargir l'infrastructure d'accueil du Tourisme Social

répondent en cela aux besoins croissants des travailleurs.

Pour toute précision, s'adresser à la Fédération Nationale "Tourisme et Travail", 2, rue Pigalle, Paris-9<sup>e</sup>.

Terrain communal très bien situé pouvant être aménagé facilement en terrain de camping (superficie de 3,5 ha environ) desservi par une route très agréable, entouré de haies, légèrement vallonné et en plus contigu à un magnifique parc communal boisé. Les campeurs pourraient accéder à ce parc ombragé. Le terrain est situé à 2 km environ de la plage. Depuis longtemps les plages de Basse-Normandie attirent de nombreux touristes. Outre ses multiples plages de sable fin, la région dispose d'autres atouts :

- petites criques taillées dans le roc,
- climat plus doux que les plages situées plus au Nord de la Manche,
- campagnes vertes et reposantes,
- sites et monuments,
- proximité de l'agglomération parisienne qui lui vaut d'attirer une proportion importante de Parisiens en congé (économie sur frais de déplacement),
- les colonies de vacances et auberges de la jeunesse semblent avoir pour la région une prédilection toute spéciale : l'air sain et vivifiant dont la richesse en iode est recherchée pour les enfants à l'âge de la croissance, sécurité des plages, qualité de l'alimentation.

Le plan régional de développement et d'aménagement signalait (en 1965) que la capacité d'hébergement touristique était loin de correspondre aux besoins : « Tout le long de la côte il n'existe que 85 camps homologués, ne pouvant loger que 50.000 campeurs ; on peut cependant évaluer à 200.000 le nombre de campeurs éventuels qui, chaque année, cherchent dans l'ouest la possibilité de passer quelques jours de vacances. »

Location de longue durée (18-20 ans) au prix de 1.750 F l'ha, soit environ 4.625 F par an. Le preneur aurait à sa charge l'aménagement du terrain de camping.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Maire de Dives-sur-Mer ou à Orgéco (31, rue Meslay, Paris-3<sup>e</sup>) qui transmettra.

## l'accord f. s. g. t. / t. t. / t. e. c.

Nous portons à votre connaissance un important communiqué de la C.G.T. (2 juillet 1969) à propos des perspectives de coopération entre trois grandes associations : F.S.G.T./T.T./T.E.C.

Le Bureau Confédéral rappelle que la C.G.T. a toujours insisté sur la nécessité pour les organisations confédérées de développer et de resserrer les liens de coopération avec les organisations et associations démocratiques et laïques de loisirs, culturelles, sportives et touristiques.

A plusieurs reprises et notamment lors du 34<sup>e</sup> Congrès Confédéral et dans le document d'orientation sur la coordination des activités sociales, la C.G.T. a exprimé le souhait que ces organisations et associations instaurent entre elles des liens de coopération et de coordination qui auraient des répercussions bénéfiques pour le développement des réalisations sociales au profit de la classe ouvrière.

Elle déclarait notamment qu'une telle coopération contribuerait par exemple à la mise en place de bureaux communs d'étude et de recherches pour l'implantation et la réalisation d'activités sociales correspondant aux besoins.

Dans cet esprit, le Bureau Confédéral salue l'accord réalisé le 30 juin 1969 entre la F.S.G.T., "Tourisme et Travail" et "Travail et Culture" qui ont décidé de constituer un groupe de travail chargé de :

- coordonner, pour l'immédiat, les efforts et les moyens des trois organisations, notamment dans le domaine des transports, de la formation des animateurs, des voyages à l'étranger, l'animation des villages-vacances, etc., etc. ;
- élaborer des propositions concrètes concernant la création d'un organisme national de coordination entre les trois organisations, dans le respect de leur spécificité.

Le Bureau Confédéral apporte son soutien sans réserve à la réalisation de ces deux objectifs.

Il appelle les organisations confédérées, les militants, les élus C.G.T. dans les C.E. et organismes similaires à développer leur action contre l'adversaire de classe pour obtenir que les travailleurs aient pleinement le droit d'accéder aux activités de loisirs, culturelles, sportives et touristiques.

Il les invite à apporter leur concours à la concrétisation des décisions prises en commun par la F.S.G.T., "Tourisme et Travail" et "Travail et Culture", notamment en participant activement au développement de l'implantation de ces associations dans les départements, localités et entreprises.

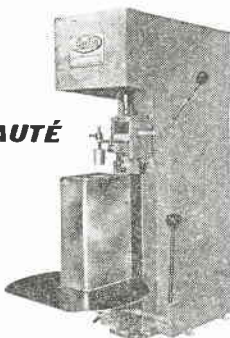
Le Bureau Confédéral est persuadé que ces efforts communs seront de nature à donner un essor nouveau et de qualité supérieure aux activités de loisirs, culturelles, sportives et touristiques au bénéfice des travailleurs et de leurs familles.

### Modèle électrique "GALLIA TF"

brevet déposé

**NOUVEAUTÉ**

POUR  
BOITES DE  
TOUTES  
FORMES  
et TOUTES DIMENSIONS



## OUVRE-BOITES POUR COLLECTIVITÉS

**Aucun risque de blessure  
Facilité d'emploi  
Simplicité — Robustesse**

Plus de 10.000 Appareils en fonctionnement

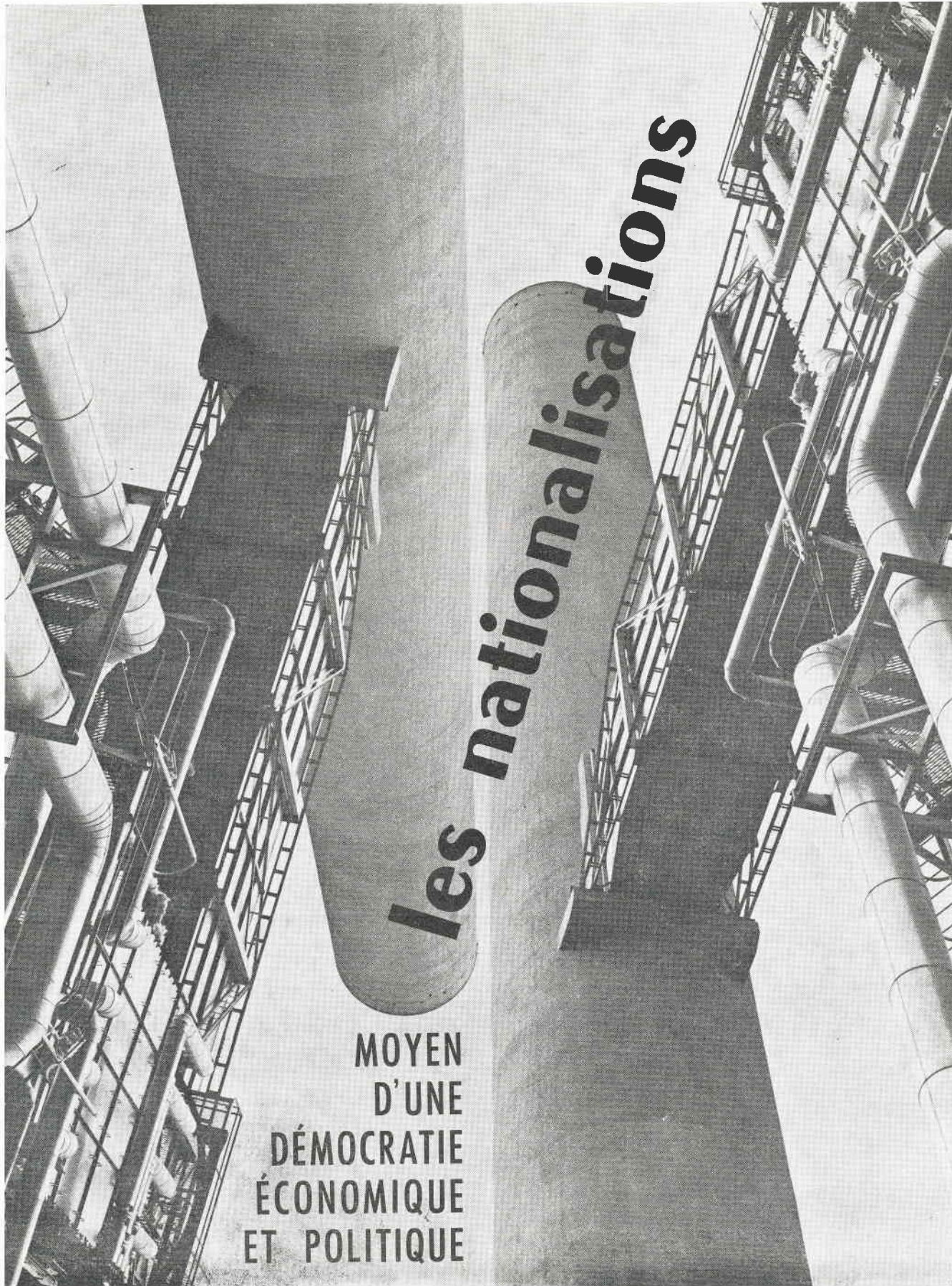
Références : RENAULT, RATP, SNCF, AIR-FRANCE, CSF, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, etc...

**E<sup>ts</sup> HENRI BIAUGAUD & C<sup>ie</sup>**  
CONSTRUCTEURS

45, avenue Aristide-Briand, 94 - ARCUEIL — 253.77.40



Modèle 1 B pour boîtes rondes  
ou de formes diverses  
y compris boîtes de jambon



# *les nationalisations*

MOYEN  
D'UNE  
DÉMOCRATIE  
ÉCONOMIQUE  
ET POLITIQUE

LES luttes de mai-juin 1968 ont posé avec force le problème d'un changement profond d'orientation dans le domaine économique et politique.

Les conquêtes revendicatives, pour être très importantes, n'en restent pas moins limitées et menacées de remise en question par le fait même de la domination des monopoles capitalistes.

L'exigence de mettre un terme à ce régime a grandi chez les travailleurs, ainsi que la volonté de lutter pour une démocratie progressiste.

Le mot d'ordre de nationalisation voit donc grandir son audience, au moment où les contradictions et la nocivité du système capitaliste s'exacerbent : crise monétaire internationale, concentration monopoliste accélérée, rivalités impérialistes croissantes, etc., etc.

Cela est si vrai que la bourgeoisie s'efforce de déconsidérer et de s'attaquer au secteur nationalisé (rapport NORA, II<sup>e</sup> rapport de la Commission des Comptes des Entreprises Publiques, campagnes de presse, etc.).

Il n'est pas inutile de faire le point, avant le 37<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T., sur toutes les questions posées par les nationalisations.

## QUE PENSER DES NATIONALISATIONS ?

Le terme de nationalisation est plus que centenaire puisque, dès 1848, des projets sont avancés, notamment pour les chemins de fer. De nombreux programmes dans le mouvement ouvrier et socialiste reprendront ce terme (J. Guesde, J. Jaurès, etc.). Après la Première Guerre mondiale, lors du Front Populaire, à la Libération, on retrouve la revendication de nationalisation. Bien évidemment, la conception de la nationalisation a évolué historiquement avec le développement du capitalisme et le renforcement de la classe ouvrière en nombre et en influence.

D'une conception réformiste, voire réactionnaire (rachat des seuls secteurs déficitaires), la nationalisation accédera à une dimension révolutionnaire, de lutte contre les monopoles, en partie à la Libération et surtout aujourd'hui, en tenant compte des expériences réalisées. Le programme de

nationalisation proposé par le prochain Congrès de la C.G.T. ne saurait donc se référer au seul passé.

Deux grands enseignements peuvent cependant être dégagés :

### UN BILAN POSITIF

Contrairement aux affirmations de ses détracteurs, la nationalisation a eu des effets très bénéfiques pour l'ensemble des travailleurs. Certes, il n'est pas question de nier le déficit et les difficultés des entreprises nationalisées, mais il faut bien situer les responsabilités (voir plus loin).

Au-delà des résultats proprement financiers, déterminés en fin de compte par la nature de l'Etat, il faut examiner les résultats des entreprises nationalisées sur le plan économique et social.

Sur le plan économique, il s'avère que la reconstruction rapide de la France après 1945 n'a été possible qu'en s'appuyant sur le secteur nationalisé, qui était d'ailleurs l'axe du premier plan de modernisation. Encore aujourd'hui, le secteur nationalisé joue un rôle décisif dans l'ensemble de l'économie. Avec 6% de la population active, il forme 30% des investissements productifs du pays. Son capital fixe atteint plus de 100 milliards de francs, soit autant que les 500 premières entreprises privées françaises. C'est lui encore qui se trouve à la pointe du progrès technique : Renault a introduit les premières machines transfert en France, la SNCF a le réseau le plus automatisé du monde tant du point de vue de la production que de la gestion. La hausse de productivité des Charbonnages français (pour des veines d'accès difficile) est supérieure à celle de la R.F.A. (pour des veines d'accès facile, mais avec une gestion privée...). En outre, le secteur nationalisé finance une part considérable de la recherche, notamment dans les productions de pointe (aéronautique, atome, etc.).

Sur le plan social, le statut du personnel des entreprises nationalisées leur assure des avantages importants et des garanties non négligeables, même dans le cadre d'un régime capitaliste, systématiquement opposé aux travailleurs du secteur nationalisé. Bien avant les luttes de mai-juin et le protocole de Grenelle, ces travailleurs bénéficiaient :

— de la garantie de l'emploi (licenciement uniquement en cas de faute professionnelle grave et après avis d'une commission paritaire élue) ;

- du libre exercice du droit syndical, souvent garanti par les statuts et avec une garantie matérielle effective : locaux, heures payées, etc. ;
- de nombreux autres avantages comme : grille unique de salaire avec progression hiérarchique plus rapide que dans le privé ; contrôle du déroulement de carrière par une commission paritaire ; garantie de salaire en cas de maladie ; gratuité des soins médicaux et des fournitures pharmaceutiques (cheminots, mineurs), logement gratuit (mineurs), avantages aux retraités, activités sociales avec budget plus élevé et gérées par les seuls travailleurs, etc.

Malgré les atteintes portées systématiquement aux statuts depuis 1947, ces avantages restent très appréciables. Ils ont aussi profité à l'ensemble des travailleurs grâce au rôle pilote joué par les entreprises nationalisées : sans parler de Renault, on peut relever l'extension à tout le secteur bancaire des conquêtes réalisées dans les quatre banques de dépôt nationalisées.

### DEFORMATIONS OPÉRÉES PAR LES MONOPOLES

Le tableau brossé ci-dessus ne répond pas à la critique essentielle : le déficit chronique et croissant des entreprises nationalisées. C'est le deuxième enseignement à tirer : nationaliser ne suffit pas, l'orientation fondamentale dépend du caractère de l'Etat. Après 1947, l'éviction des ministres communistes, la division de la classe ouvrière et des forces de gauche ont permis le retour offensif de la bourgeoisie monopoliste qui a imposé au secteur nationalisé un tout autre rôle que celui dévolu initialement. Il est aujourd'hui un instrument des monopoles dans la réalisation de leurs profits et dans l'application de leur politique économique et sociale.

Les mécanismes de cette utilisation sont très divers :

— achats de matériels par les entreprises nationalisées à des prix très élevés ;

— financement des investissements publics par le marché financier et bancaire privé, donc lourde charge de l'emprunt ;

— vente par les entreprises nationalisées en dessous des prix de revient ;

— pillage direct par les monopoles, dans les filiales communes, et aussi dans l'utilisation des travaux de recherche et des spécialistes (pantouflage) du secteur nationalisé ;

— impôts et taxes alourdissant encore les contraintes évoquées ci-dessus.

Plus généralement, les nationalisations ont porté surtout sur les branches nécessitant une lourde infrastructure, peu rentable aux yeux des monopoles et dont la charge a été laissée au budget de l'Etat. Dans le mécanisme général du capitalisme monopoliste d'Etat, le secteur nationalisé a pour but de fonctionner sans profit, de façon à transférer aux monopoles la plus-value créée.

Une nationalisation véritablement démocratique doit donc viser à remettre en cause la domination des monopoles, doit s'appuyer sur une démocratisation profonde dans l'ordre économique et politique.

## POURQUOI NATIONALISER ?

En quoi la nationalisation du crédit et des secteurs clés de l'économie permet d'avancer dans la voie d'une démocratie progressiste comme le souhaite la C.G.T. ?

### POUR METTRE FIN AUX EFFETS DE LA DOMINATION DES MONOPOLES

Cette domination se traduit par une exploitation renforcée des travailleurs et par une déformation des forces productives. La concentration capitaliste, aux conséquences sociales désastreuses, ne répond pas à l'objectif légitime de rationalisation de la production mais au souci de monopolisation financière des plus puissants groupes financiers. Certains secteurs, considérés comme peu rentables dans l'optique du profit maximum, sont purement et simplement abandonnés, comme l'industrie des calculateurs. L'indépendance nationale est menacée par les appétits des puissants trusts internationaux comme l'ont rappelé les affaires Bull-General Electric, Citroën-Fiat, Schneider-Westinghouse, etc. D'autre part, un gaspillage considérable des richesses est dû aux faux frais de la production monopoliste : hypertrophie du secteur bancaire et commercial, publicité, appareil de répression, etc.

La nationalisation permettrait de réaliser des unités de production correspondant aux besoins, de les organiser de façon rationnelle et cohérente, pour éliminer les gaspillages et accroître l'efficacité de l'appareil de production.

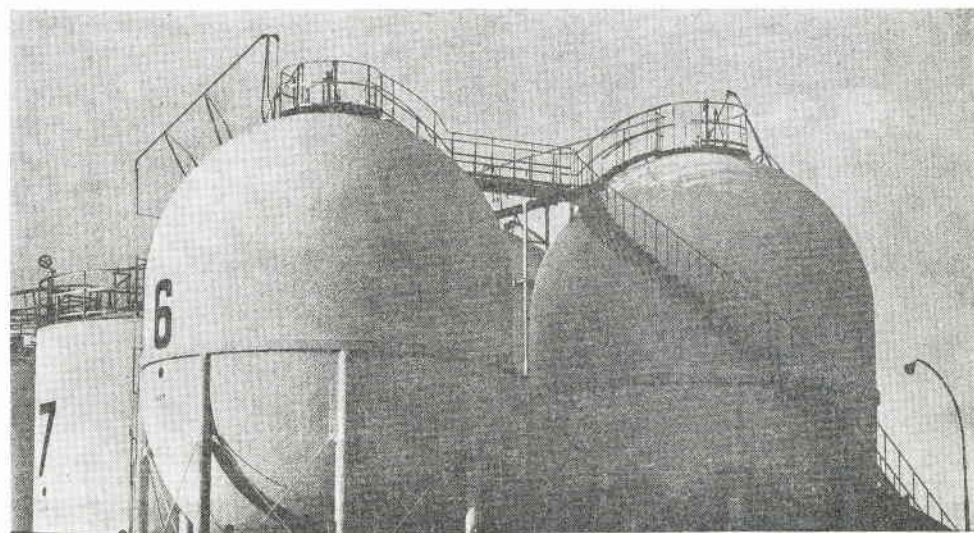
### POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Les monopoles s'appuient de plus en plus aujourd'hui sur le financement public : sidérurgie, électronique, industrie chimique lourde, industrie pétrolière, etc. Il est admis officiellement que plus de la moitié des investissements sont réalisés par l'intermédiaire de l'Etat. Dans ces conditions, la nationalisation n'est même plus l'expropriation — d'ailleurs légitime — de groupes privés, c'est simplement permettre à la collectivité de reprendre possession de ce qui lui appartient, de contrôler les fonds publics gérés par les monopoles de façon contraire à l'intérêt national.

La nationalisation du crédit et des secteurs clés est le moyen d'accorder la forme de propriété à la socialisation croissante de la production. Ces nationalisations seront un moyen d'assainissement et d'entraînement de la vie économique et sociale dans le but que se fixera un gouvernement démocratique, elles joueront un rôle décisif dans la planification.

### POUR UNE POLITIQUE DE PROGRÈS SOCIAL

Contrairement aux projets d'austérité pour les travailleurs au nom de la productivité et de la compétitivité, il n'y a pas de contradiction entre progrès social et progrès économique, sauf en régime capitaliste dominé par l'appropriation privée des produits du travail. Le contrôle des secteurs clés de la production par la



mique et social du pays et ne sauraient donc se limiter à des considérations négatives (sanctions pour les secteurs déficitaires, pour les entreprises liées aux trusts étrangers...). Nous proposons de nationaliser les secteurs clés de l'économie, ceux qui fondent l'omnipotence des monopoles, qui déterminent le développement de l'appareil productif, qui sont au centre de toute politique économique.

Le projet de document d'orientation soumis à la discussion du 37<sup>e</sup> Congrès confédéral précise le champ de ces nationalisations : organismes de crédit et de financement, banques d'affaires et de dépôt, compagnies d'assurances, sidérurgie, industrie du pétrole et énergie atomique, groupes dominants de l'électronique, de la grande industrie chimique et pharmaceutique, de la construction des grands biens d'équipement, industries aéronautiques, aérospatiale et d'armement, construction automobile et marine marchande.

#### PROGRESSIVITÉ DE LA NATIONALISATION

Le programme défini ci-dessus se réalisera progressivement. Des priorités se dessineront, d'ordre économique (électronique par exemple), politique (armement) ou social (pharmacie) dont il faudra tenir compte sans perdre de vue la nécessité de dépasser le caractère trop partiel de ces réalisations. Par exemple, nationaliser l'industrie pharmaceutique sans la chimie serait assez inefficace. La réalisation progressive du programme de la C.G.T. pose des problèmes qualitatifs plutôt qu'une définition quantitative des secteurs à nationaliser. Il n'y aura pas de frontière entre deux mondes étrangers, mais la nécessité d'une intervention massive et consciente de tous les travailleurs dans le processus de démocratisation de la vie sociale et économique.

#### UNE GESTION DÉMOCRATIQUE

L'expérience a prouvé que le caractère de la gestion est décisif pour apprécier la portée des nationalisations, pour les débarrasser du carcan des contraintes du profit monopoliste. Une nationalisation démocratique suppose donc la participation réelle des travailleurs à la direction des entreprises ainsi qu'à l'ensemble de la vie économique (Plan, etc.), grâce à la réalisation d'une démocratie politique progressiste.

Cette gestion démocratique de l'entreprise se définit donc au moins à deux niveaux essentiels.

● Ce sont les assemblées élues, à tous les niveaux, qui doivent décider des grandes lignes de la politique économique et sociale. Par exemple, le plan de chaque entreprise nationalisée sera un élément du plan national, déterminé, non par l'administration, mais par l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire en fonction des intérêts de l'ensemble des travailleurs et notamment des entreprises nationalisées.

● Dans l'entreprise, l'autonomie de gestion sera réelle, du fait de la direction effective par le Conseil d'Administration élu, du fait des contrôles effectués à posteriori et sous contrôle de l'Assemblée Nationale, du fait du rôle décisif que jouera le personnel.

La garantie de cette gestion démocratique repose sur une condition déterminante : la participation active du personnel à l'élaboration des décisions et au contrôle de leur gestion.

En premier lieu, le personnel en tant que tel sera associé directement à l'élaboration des décisions, sur le plan national comme dans l'entreprise.

En second lieu, le personnel participera à la direction et à la gestion des entreprises par l'intermédiaire de ses élus : d'abord dans le Conseil d'Administration puis au Comité d'Entreprise dont on peut prévoir qu'il aura des pouvoirs plus étendus. Enfin, on pourrait instituer aux divers échelons de l'entreprise des Comités de Gestion habilités à donner leur avis sur les questions les concernant.

La participation effective de l'ensemble du personnel sera garantie par le droit et le devoir d'information au sujet de la marche de l'entreprise, par la reconnaissance et l'extension des droits des organisations syndicales ainsi que du droit d'expression dans l'entreprise.

Un statut du personnel au contenu avancé garantira l'emploi, la rémunération, les conditions de travail, les droits du personnel, etc.

Ainsi la gestion démocratique favorisera la lutte du personnel contre la bourgeoisie capitaliste, entraînera les autres travailleurs à l'action par l'exemple donné, permettra d'orienter positivement l'entreprise dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie, dans l'intérêt de la classe ouvrière et de ses alliés.

Jean-Claude DUFOUR

collectivité permettra d'éviter la suraccumulation forcenée des monopoles capitalistes et de répartir harmonieusement les richesses créées en tenant compte des revendications des travailleurs.

Les avantages acquis dans le secteur nationalisé déjà aujourd'hui, et malgré la pression réactionnaire, indiquent d'ailleurs les possibilités nouvelles qui seront ouvertes aux travailleurs. Enfin, les entreprises nationalisées seront décisives pour la mise en œuvre d'une réelle politique régionale éliminant les disparités dues aux lois capitalistes.

#### COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le développement cosmopolite des groupes monopolistes se traduit par un regain de violence de leurs rivalités plutôt que par un réel développement des relations économiques internationales. D'ores et déjà, les accords de coopération internationale ont été conclus par les entreprises nationalisées : Concorde, Air-Bus, Fusée Europe, accord Renault franco-soviétique, etc.

A fortiori dans une démocratie progressiste, la nationalisation, supprimant le risque d'une prise de contrôle par un groupe étranger, permettrait une politique de coopération internationale plus hardie, sans restriction d'ordre politique, et développerait les échanges internationaux sur une base d'avantages réciproques.

Certes, les nationalisations ainsi prévues ne concernent que les quelques groupes les plus puissants. Il ne s'agit pas d'un programme de socialisation, mais dans un cadre démocratique elles seraient un moyen décisif pour affaiblir progressivement la puissance des monopoles et pour satisfaire les revendications des travailleurs.

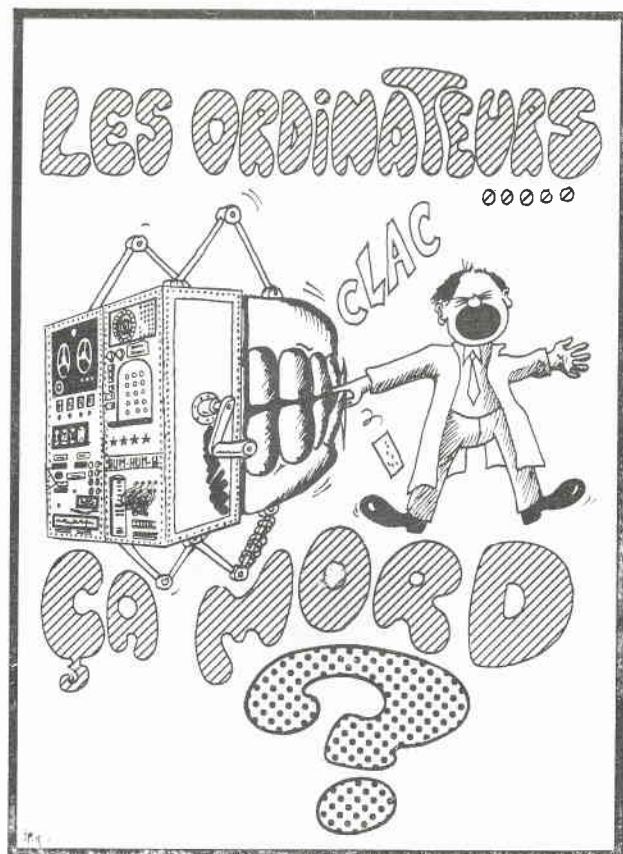
---

## NATIONALISER QUOI ET COMMENT ?

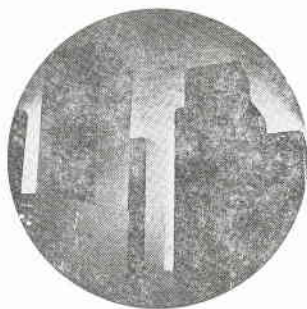
---

#### LES CRITÈRES DE LA NATIONALISATION

Ils se situent au niveau des options fondamentales pour le développement écono-



par  
jean-claude  
quiniou



Un peu plus de vingt-cinq ans nous séparent du premier calculateur électronique et voici environ dix ans que les premières entreprises françaises acquéraient leurs premiers ordinateurs.

Il y en a aujourd'hui 4.000, il y en aura 15.000 en 1975. L'électronique est ainsi assurée de devenir l'industrie la plus importante des pays modernes. L'informatique, qui est, pour résumer la définition que lui donne l'Académie Française, la science de l'utilisation des ordinateurs pour le traitement de l'information, fait ses premiers pas mais ce sont des pas de géants.

L'ordinateur, pièce maîtresse du réseau d'information des entreprises, nœud de ses activités, entraîne des transformations dans des rapports de travail qui posent sans cesse de nouveaux problèmes. Notre vie quotidienne est de plus en plus touchée par cette science neuve qui a son aura de mystère parfois savamment entretenu par ceux qui en déterminent les clés et... qui en vivent.

Les ordinateurs ont, bien sûr, un aspect mystérieux, « dramatique », puisqu'ils proposent à l'homme de le seconder dans une de ses fonctions privilégiées : la mémoire, puisqu'ils la remplacent dans ses activités intellectuelles mécaniques : lecture, écriture, calcul, choix logique, etc., mais l'homme demeure encore le maître de la machine. Il commande et elle obéit, et quand elle n'obéit pas ce n'est pas comme l'ordinateur de « l'odyssée de l'espace », parce qu'elle boude et qu'elle est tombée amoureuse d'une opératrice, c'est tout simplement parce qu'elle est en panne, alors — comme pour une quelconque automobile — on appelle le dépanneur.

Il y a pourtant un danger : c'est celui de voir le public renoncer à comprendre l'ordinateur sous prétexte que c'est trop compliqué et de voir, comme cela commence à se manifester, des faux prêtres déclamer le Grand Mystère du Dieu Ordinateur pour subjuguier les foules médusées et jouer sur leur ignorance pour leur faire avaler les plus affligeants boniments en tirant du même coup le maximum de profit de leur crédulité.

Il n'est pas possible, ici, d'aller dans le détail de la complexité des ordinateurs, ce serait un mauvais service à rendre aux lecteurs que de leur faire croire, à travers une vulgarisation sommaire, que tout est simple, mais on peut tenter d'abattre deux mythes particulièrement solides :

- La mémoire de l'ordinateur, c'est son intelligence !
- La programmation, c'est l'homme qui parle à la machine !

Après cela, l'ordinateur ne sera pas encore un vieux copain, mais déjà on pourra « lui » dire : « celle-là, on ne me la fait pas ! » ; et, en récompense des beaux efforts de compréhension qu'on aura produits, on pourra se divertir à la lecture d'un joli conte sur l'informatique.

Un ordinateur se caractérise avant tout par sa capacité de conserver des informations en mémoire et de les restituer au moment où on en a besoin. Ces informations sont stockées à l'intérieur de la « mémoire centrale » et sont disponibles « instantanément », c'est-à-dire dans un temps dont l'ordre de grandeur est la microseconde.

## ALORS, QU'EST-CE QUE LA MÉMOIRE ?

Comment fonctionne cette mémoire ?

C'est une combinaison de tores de ferrite, chaque tore « contient » la plus petite quantité d'information que l'on puisse imaginer : l'alternative. Si on préfère, c'est 0 ou 1 ; le tore de ferrite, suivant qu'il est magnétisé dans un sens ou l'autre, contient l'un ou l'autre de ces deux chiffres (le choix de la signification du sens du courant étant, on s'en doute, totalement arbitraire). Pour comprendre le mécanisme précis de la mémorisation et de la lecture de ces tores, on est obligé d'en considérer un bloc.

Un bloc est une superposition de plaques ou matrices, généralement au nombre de 7 (6 bits (●) d'informations et un de contrôle) ou de 24. On a à faire suivant le cas à une machine à caractères (6 bits sont nécessaires pour le représenter) ou à mot (contenant plusieurs caractères). La matrice est composée de conducteurs perpendiculaires, à chaque intersection, un tore. Chaque tore est en plus traversé de deux fils dont on va voir le rôle : le fil de lecture et le fil d'inhibition.

Considérons un tore magnétique. Admettons que pour changer le sens de son magnétisme, il soit nécessaire de lui faire subir un courant induit égal à 1.

Disons qu'il est traversé par les deux conducteurs x et y.

Un courant égal à  $\frac{1}{2}$  est envoyé dans chacun de ces deux conducteurs. Le seul tore qui « basculera » sera celui qui se trouve à l'intersection des deux conducteurs, parce que soumis aux deux courants  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{1}{2}$ .

On a ainsi mémorisé un bit. Pour mémoriser un caractère, on procède de la même façon sur toutes les matrices du bloc. On mémorise ainsi :

/ 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 /

Si on veut la lettre « A » par exemple, il faudra effacer quelques 1 pour obtenir :

/ 0 / 1 / 0 / 0 / 0 / 1 /

qui est la représentation codée de la lettre « A ». Il suffit pour cela de faire passer dans les fils d'inhibition correspondants un courant inverse de  $\frac{1}{2}$ .

(●) (BINARY digiT) : la plus petite quantité d'information saisissable, pouvant prendre deux valeurs distinctes : 0 ou 1, oui ou non, + ou -, homme ou femme, etc.

suffit-il d'appuyer sur un bouton ?  
(128.000 positions de mémoire, 1 million d'opérations/seconde)



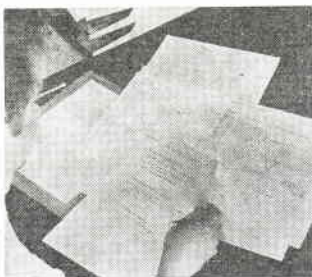
La lecture consiste à envoyer à nouveau un courant de valeur  $\frac{1}{2}$  dans les conducteurs x et y de façon à faire changer les tores d'état de magnétisation, ce qui provoque une impulsion électrique dans le fil de lecture. Cette impulsion signifie que le fil a rencontré un tore marqué 1 au croisement de x et de y.

On a ainsi mémorisé et lu une information mémorisée.

La puissance des ordinateurs se mesure essentiellement au nombre de caractères stockés en mémoire centrale. Ce nombre peut varier de 1.000 à 1.000.000 de caractères.

Cette notion de mémoire bien comprise, on comprend le parti que la machine peut en tirer ; des circuits convenablement câblés, des registres, des mémoires tampons, des canaux, des additionneurs, permettent d'effectuer entre ces informations stockées les différentes opérations arithmétiques et logiques commandées par les instructions. Le programmeur de toute cette organisation doit savoir comment il peut utiliser chaque position de mémoire en lui affectant une adresse, le plus souvent relative. (Un peu à la façon d'un facteur qui sait que M. Dupont habite 125, rue de Vaugirard et que M. Durand est domicilié deux maisons plus loin, au lieu d'avoir à retenir l'adresse complète de ce dernier.)

Voyons maintenant ce que recouvre la notion de programmation d'une façon un peu plus précise. Quand un problème, qui va être traité par la machine, est analysé, il faut en faire l'analyse la plus fine, la plus détaillée, ne rien oublier et décrire l'enchaînement logique de toutes les opérations, la routine d'exécution de tous les calculs. Quand ce long travail d'analyse est terminé, il faut transcrire en langage machine, ou « compréhensible » par machine, cette longue série d'instructions logiques.

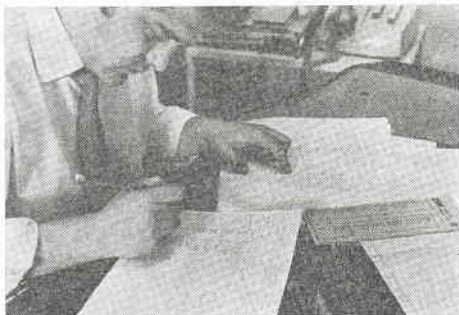


**1**  
d'abord analyser le problème

**2**  
le symboliser



**3**  
mettre en  
langage machine



**4**  
tester le programme

ordinateurs (suite)

C'est là qu'intervient le programmeur, il doit écrire le « ligne à ligne » du programme afin de le rendre intelligible pour l'ordinateur.

Les constructeurs livrent avec chaque machine un ou plusieurs langages, directement assimilables par elle, ou indirectement après passage dans une espèce de machine à traduire appelée « compilateur ».

Les langages machines ont l'avantage d'utiliser toutes les possibilités de l'ordinateur, d'être plus condensés (donc d'occuper moins de mémoires) et plus rapides. Mais la programmation est plus longue, en particulier parce que le programmeur doit s'occuper, outre du traitement lui-même, des contraintes technologiques.

Dans les langages évolués, les instructions sont communes à tous les types de matériel, ce qui permet au programmeur de passer d'une machine à l'autre sans grande difficulté. Elles sont plus claires (en langage commun) et s'écrivent pratiquement au fil de la plume.

Les principaux langages évolués sont :

- le cobol : essentiellement utilisé dans les travaux de gestion ;
- le fortran et l'algol : langages scientifiques ;
- le PL 1 : premier langage complet associant le cobol et l'algol, mais utilisé par un seul constructeur, I.B.M.

Voici un exemple d'instruction réelle :

21 - 200 - 245

Elle signifie simplement qu'il faut ajouter le contenu de l'adresse 245 (la place en mémoire d'un nombre) au contenu de l'adresse 200 (la place en mémoire du deuxième nombre) et « stocker » le résultat de l'opération à l'adresse 200.

Le programmeur a un petit lexique dans lequel il peut lire que pour l'ordinateur l'ordre d'additionner, c'est le code 21. Chaque instruction est numérotée et les instructions sont exécutées les unes à la suite des autres. Parfois, après un test, on peut interrompre cet ordre « séquentiel » pour aller se « brancher » quelques instructions plus loin. Une telle instruction, dite de branchement, peut s'écrire par exemple : 02-0510. Elle signifie simplement, par convention : « si le premier terme comparé dans l'instruction précédente est supérieur au deuxième, exécuter l'instruction suivante ; sinon, sauter à l'instruction n° 510 du programme » (●).

### SI L'INFORMATIQUE M'ETAIT « COMPTEE »...

C'est par plaisanterie que les Anglais désigne par « hardware » (quincaillerie) la partie matérielle des calculatrices électroniques ou ordinateurs.

(●) Pour une étude plus approfondie de l'informatique, la « V.C.O. » recommande à ses lecteurs le passionnant petit ouvrage de Jean-Claude Quiniou — auteur de cet article — et Jean-Marc Font : « Les ordinateurs, mythes et réalités », dont notre revue n° 32 avait souligné la valeur.

chargement des bandes magnétiques  
(60.000 lettres/seconde)



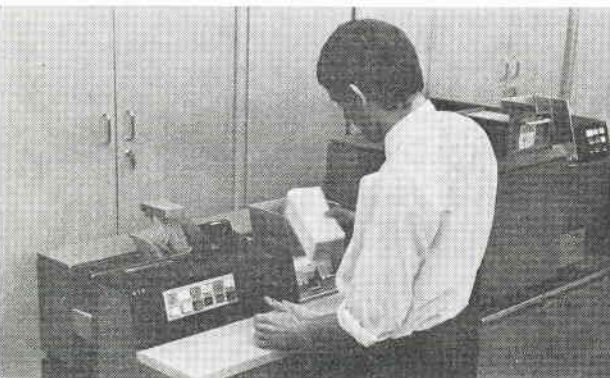
En opposition avec le terme précédent, le « software » (hard : dur ; soft : mou) désigne ce qui vient s'ajouter aux calculatrices pour permettre, faciliter, assouplir et accélérer le traitement de l'information. Cet ensemble comprend, notamment, les systèmes de programmation.

Le rédacteur en chef d'une revue spécialisée « 0/1 Informatique » propose de rajouter le mot « frogware » à cette série de néologismes (frog : grenouille). Présentant son éditorial comme un conte pour enfants, il écrit avec beaucoup d'humour :

*« Il était une fois une contrée dans laquelle une science nouvelle dénommée « informatique » suscitait une bien vive effervescence. Le cœur de celle-ci était une fabuleuse machine, que d'aucuns appelaient calculateur ou ordinateur, et qui était capable de traiter des problèmes de calcul et de prendre des décisions logiques à des vitesses qui dépassaient l'imagination du commun... »*

*Le « frogware » se distinguait des autres spécialités en « ware »... nulle école n'y préparait, nul diplôme n'était requis pour l'embrasser... son exercice adroit, parfois dangereux, permettait à ses adeptes de se placer sur les trajectoires habituelles des écus sonnants et de la gloire...*

mise en carte de l'information



lecture des cartes par l'ordinateur  
(50.000 lettres/minute)

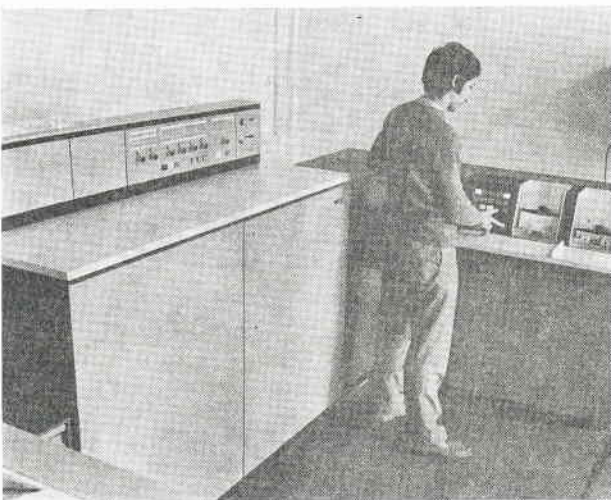
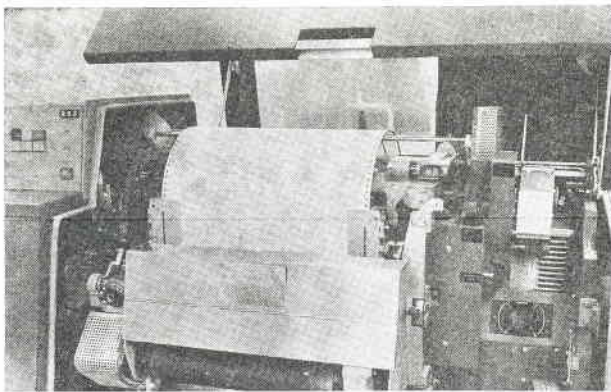
*Moralité : quand n'importe qui fait n'importe quoi, les progrès de l'homme peuvent se retourner contre lui. En informatique comme ailleurs. »*

La critique n'est pas fondamentale, elle est grinçante mais seulement à l'égard des « aventuriers » de l'informatique. Elle donne envie pourtant de compléter le conte qui devrait cesser d'être une histoire pour enfants sages.

« C'était d'ailleurs une contrée fort étrange que cette contrée. Les princes, qui la gouvernaient, rêvaient de grandeur nationale, clamaient au bas peuple médusé que cervelle du citoyen et cerveau électronique étaient les deux mamelles du pays ; que ces mamelles allaient relever le défi de l'étranger ; qu'il suffisait pour cela de donner beaucoup d'écus à la Banque de Paris et des Pays-Bas qui avait reçu de Dieu le don de la multiplication des transistors. Le bon peuple qui en avait entendu bien d'autres ne prêtait qu'une attention secondaire au fait qu'après avoir vendu « la Bull » aux Américains, ses princes versaient 500 millions à la Banque qui s'empressa de construire des usines et même un ordinateur, entièrement sous licences américaines, auquel on donna un nom bien français, dont on pouvait être fier : IRIS 50. Les spécialistes de l'informatique, qui connaissaient bien la duplicité des principes et la qualité de la machine, l'avaient baptisée « La Pupille de la Nation » et ils versaient une larme en écoutant les discours de leur grand prince délégué à l'informatique. En voici des extraits tirés d'une gazette de l'époque « Informatique et Gestion » :

*L'informatique connaît dans le monde et notamment en France un prodigieux essor... au 1<sup>er</sup> janvier 1968 on pouvait estimer à environ 60 000 le nombre total des ordinateurs*

impression des résultats (150.000 lettres/minute)



l'ordinateur de « la v.o. »

installés dans le monde, représentant une valeur de 100 milliards de francs (nouveaux). La France utilise 5 % de ce parc. Le parc installé en 1975 devrait représenter 4 à 5 fois celui de 1967. La firme I.B.M. fournit les deux tiers du marché, les U.S.A. contrôlent 90 % de la production mondiale... Notre pays, GRACE à la présence sur notre sol de deux importantes compagnies sous contrôle Américain occupe le deuxième rang des producteurs mondiaux de calculateurs... L'industrie de l'informatique qui est la clé de l'avenir est presque totalement contrôlée par les capitaux américains. LES CENTRES PRINCIPAUX DE DECISION ne se trouvent pas de ce côté de l'Atlantique...

En France, la malheureuse affaire Bull, après avoir à juste titre traumatisé l'opinion publique, a largement contribué à faire prendre conscience aux pouvoirs publics de l'importance de l'informatique et de la nécessité de ne pas demeurer passifs. Ainsi est née progressivement l'idée d'un type nouveau d'intervention, rapidement baptisée du nom de Plan Calcul. En juillet 1966, le gouvernement décidait de lancer l'opération et de créer le poste de Délégué à l'Informatique. Il est bon de souligner au passage le caractère original d'une telle procédure (?). Le Délégué à l'Informatique, directement rattaché au Premier Ministre, dispose d'une équipe très réduite, travaillant plus à la manière d'un commando que d'une administration classique...

ordinateurs (fin)

Les écueils à éviter :

- **ENTRER EN LUTTE OUVERTE AVEC LES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES.** En effet, la présence sur notre sol de deux grandes compagnies Américaines est un fait **INCONTESTABLEMENT POSITIF** et le Plan Calcul ne devait en aucune manière être interprété comme une déclaration de guerre à leur égard.
- **CREER UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION NON COMPÉTITIVE ...** Enfin, le gouvernement dans la crainte de créer une société de type **ARSENAL**, qui n'aurait pas apporté aux prix de revient l'attention souhaitable dans un marché aussi concurrentiel, s'est refusé à créer un organisme d'**ETAT** et a délibérément choisi de jouer la carte de l'industrie privée, après que celle-ci ait marqué **LA FERME INTENTION** de réussir l'opération et de prendre sa part des risques importants qu'elle comportait. »

Certaines déclarations ministérielles appellent, par leur ambiguïté ou leurs imprécisions, des commentaires et des explications. Ici les choses sont suffisamment claires. On peut tout de suite imaginer les propos du banquier au ministre ou les propos intérieurs que l'un ou l'autre ont pu se tenir (les choses reviennent au même).

— « Vous avez vendu Bull à General Electric, c'est une bonne affaire. Seulement voilà : question prestige, ça la fiche un peu mal ; question gros ordinateurs pour **MA FORCE DE FRAPPE**, c'est pas du gâteau.

— Moi, je veux bien construire toutes les usines que vous voudrez, donner le change 5 ou 6 ans, faire croire qu'avec le Plan Calcul, la « 011 », la France prend un nouvel essor. Mais je ne prends aucun risque. Vous pourrez faire savoir que j'ai la ferme intention de réussir, mais je n'y crois pas beaucoup.

— Il me faut 500 millions cash. Si par extraordinaire je réussissais, alors je garde tout.

— Ah ! autre chose encore : nous, on a rien contre I.B.M., G.E., etc... de toutes façons, on doit leur acheter les brevets que vous avez vendus avec la Bull. Alors, pas question d'entrer en concurrence. »

Le marché a été conclu...

Nous proposons donc au rédacteur en chef de « 0/1 Informatique » de rajouter à la série des noms en « ware », après frogware (grenouillage) le mot « gruware » (fromage), il désignera :

« les « retombées » de la « Grande Opération » sur l'ensemble de l'économie française et qui doivent être extrêmement bénéfiques puisqu'il s'agit d'une industrie de pointe » pour reprendre encore une fois les propos dynamiques du Délégué Général à l'Informatique, Monsieur Allègre.



# LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION PATRONALE AU C. E.

Deux textes doivent être visés.

Premièrement l'article 19 du décret du 2 novembre 1945 concernant le financement des institutions sociales.

ART. 19. — *Les ressources du Comité d'Entreprise sont constituées par :*

.....  
2° *Les sommes versées par l'employeur pour le fonctionnement des institutions sociales de l'entreprise qui ne sont pas légalement à sa charge, à l'exclusion des sommes affectées aux retraites.*

*La contribution de l'employeur ne peut, en aucun cas, être inférieure au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales susvisées de l'entreprise atteint au cours de l'une des trois dernières années, à l'exclusion des dépenses temporaires, lorsque les besoins correspondants ont disparu.*

Deuxièmement, le second texte est l'article unique de la loi du 2 août 1949 assurant des ressources stables aux Comités d'Entreprise.

ARTICLE UNIQUE : *La contribution versée chaque année par l'employeur pour financer les*

*institutions sociales du Comité d'Entreprise ne peut, en aucun cas, être inférieure au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales de l'entreprise atteint aux cours des trois dernières années précédant la prise en charge des œuvres sociales par le Comité d'Entreprise...*

*Le rapport de cette contribution au montant global des salaires payés ne peut non plus être inférieur au même rapport existant pour l'année de référence définie à l'alinéa précédent.*



A la lumière de ces deux textes, et dans le cadre restreint de cet article, deux questions peuvent se poser.

1<sup>re</sup> question :

Comment le patron va-t-il faire parvenir sa contribution aux œuvres sociales ?

Dans quels délais ?

2<sup>e</sup> question :

Il existe bien des activités sociales dans une entreprise donnée mais le patron prétend que celles d'un Comité d'Établis-



## versement

### contribution patronale (fin)

sement ne bénéficieront pas des textes que nous avons cités pour la raison suivante :

— « Ces œuvres ont été créées après ces textes et ont été directement prises en charge par le Comité d'Etablissement. Dans ces conditions, ajoute le patron, je suis libre de fixer la subvention que je désire. »

Qu'en est-il exactement ?

Et tout d'abord, revoyons la première question : quelles sont les modalités de paiement de la contribution aux œuvres sociales ?

Dans une affaire Renault-Flins qu'a eue à juger le Tribunal de Versailles, la Régie Renault versait mensuellement sa contribution aux activités sociales du Comité d'Etablissement de Flins.

Le Tribunal de Versailles s'appuie sur le 2<sup>e</sup> texte que nous avons cité, l'article unique de la loi du 2 août 1949, pour décider que le versement sera fait annuellement.

En effet, la loi du 2 août 1949 emploie l'expression : « la contribution versée chaque année ».

Mais sur la 2<sup>e</sup> question, le Tribunal de Versailles a décidé que la subvention patronale était libre car les activités sociales sont postérieures à la législation que nous avons citée et auraient été prises immédiatement en

charge, dès leur création, par le Comité d'Etablissement.

A la suite de l'appel qui a été formé à la fois par la Régie Renault qui ne voulait pas d'un versement annuel de sa contribution aux activités sociales et par le C.E. de Flins qui désirait une subvention plus adéquate, la Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris a :

1<sup>o</sup> *Confirmé le jugement de Versailles en ce qu'il a dit que la Régie Renault doit verser en une seule annuité le montant de sa contribution au Comité d'Etablissement de l'Usine Pierre Lefauchoux pour sa participation au financement des œuvres sociales.*

Mais,

2<sup>o</sup> *La Cour a rejeté les autres conclusions du jugement de Versailles.*

En effet, dit-elle, certes les Comités d'Etablissement gèrent leurs activités sociales comme l'aurait fait un Comité d'Entreprise ne comprenant pas plusieurs établissements distincts, mais ces attributions de gestion doivent être entendues sans que survienne une contradiction entre le décret du 2 novembre 1945 et la loi du 2 août 1949.

Car cette loi du 2 août parle de dépenses sociales de l'entreprise et l'article 19 précité parle du fonctionnement des institutions sociales de l'entreprise.

« La répartition annuelle ne peut se faire que par un versement unique à chaque Comité, modalité de paiement seule compatible avec une libre et totale prise en charges des œuvres sociales, laquelle ne peut se concevoir sans la liberté d'affectation des fonds selon un budget portant sur un entier exercice. »

En conséquence, ajoute la Cour, peu importe de savoir si le Comité d'Etablissement Flins a géré directement ses activités sociales ou non ; il suffit de savoir si dans le cadre de l'entreprise — puisqu'aussi bien, nous l'avons vu, tant le décret du 2 novembre 1945 que la loi du 2 août 1949 parle d'entreprise — donc, si dans le cadre de l'entreprise un Comité d'Entreprise a eu à prendre en charge des œuvres sociales dans les termes mêmes du décret du 2 novembre 1945.

Il suffira alors de rechercher la meilleure des trois années précédant la prise en charge par le Comité d'Entreprise, calculer la subvention selon les termes de la loi du 2 août 1949 et appliquer le même taux au Comité d'Etablissement.

Il s'agit là d'une jurisprudence nouvelle qui, nous l'espérons, ne sera pas la seule.

**Fernand BENHAIEM,**  
avocat à la Cour.

# SOPARECO

LITERIE

DRAPS

COUVERTURES

SERVIETTES ÉPONGES

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

VÊTEMENTS D'ENFANTS

SHORTS

MARINIÈRES

CHAUSSURES

JOUETS

CADEAUX

SO. PA. RE. CO., 28 et 30, Rue Pasteur  
94 - VILLEJUIF - Tél. 726 73-06



*glace d'aujourd'hui :*

**avec une fabrique  
automatique de glace**

***CODIGEL***  
**vous êtes gagnant !**



La glace en pains est encombrante  
et souvent sale, elle n'est pas immédiatement utilisable  
et, de plus, elle est chère !

Avec une fabrique automatique de glace Codigel,  
vous économisez 90 % sur le prix de la glace.  
Vous avez toujours la quantité de cubes ou de paillettes  
dont vous avez besoin : les Codigel reconstituent  
leur réserve au fur et à mesure des prélèvements.  
La gamme des appareils Codigel, fabriqués automatiques  
de glace en cubes ou en paillettes, a été étudiée  
pour répondre à tous les besoins :  
de 30 à 2.500 kg par 24 heures.

Pour recevoir  
une documentation, écrire à :

***CODIGEL***  
37, rue des Acacias - Paris 17  
Tél. : 754-25-49

# communiquer

## plus souvent, plus vite plus net

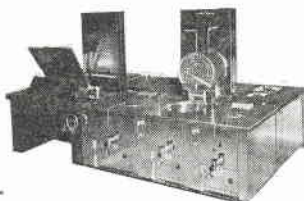
Les responsables des collectivités savent que le rythme des communications s'accélèrent : Il leur faut être équipés d'un matériel moderne, rapide et sûr. Les nouveaux duplicateurs Gestetner (stencil et offset) ajoutent à ces qualités, une très grande simplicité de manœuvre : un opérateur, même novice, peut "sortir" des copies impeccables après quelques quarts d'heure d'entraînement.

Voulez-vous être complètement informé sur les récents progrès de la duplication, et en particulier sur la gravure automatique des stencils ? - Demandez à GESTETNER sa documentation n° 806 - 71, rue Camille-Groult à Vitry - tél. 482-47-85.

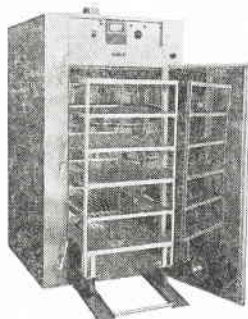
### Gestetner

Clé : 806

A la pointe du  
progrès!!!



FOURNEAU



TURBO-  
CUISEUR

800 à 2000  
rations / heure

S.A. Ets  
**DUFOUR**

CONSTRUCTION DE MATÉRIEL DE CUISSON

Usine et Siège Social : 29 S - QUIMPER  
B.P. 173 - Tél. : 95.47.48

PARIS et R.P. : 1, rue Lécuyer, Aubervilliers  
Tél. : 352.42.99

NANTES : 73, rue Paul-Bellamy - Tél. : 71.93.19

C  
M  
C

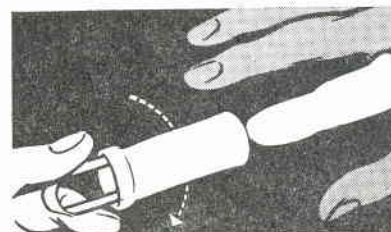


en 4 secondes,  
un pansement  
parfait, efficace,  
confortable et  
économique.

TUBEGAZE est un bandage tubulaire sans couture qui se place en quelques instants à l'aide d'un applicateur simple et pratique.

C'est le bandage idéal pour les petites blessures aux doigts et aux orteils.

Directement chez  
**SCHOLL**, 15, rue  
de la Chapelle,  
**PARIS 18°** - ou au  
titre des prestations  
pour premiers soins  
aux accidentés du  
travail.



**Tubegaze** **Scholl**  
MARQUE DÉPOSÉE  
PANSEMENT MODERNE UNIVERSEL  
DE GAZE TUBULAIRE  
Notice illustrée franco  
15, rue de la Chapelle - PARIS 18°

# MILLIAT FRÈRES

une garantie  
un service  
une gamme

|                    |  |
|--------------------|--|
| PLATS CUISINES     | Ravioli 3/1<br>TORTELLINI 3/1            |
| DESSERTS           | Entremets<br>Mousses<br>Gâteaux de riz   |
| POTAGES            | 10 variétés                              |
| PATES ALIMENTAIRES | 7 variétés à PLAT<br>2 variétés à POTAGE |

Où que vous soyez, un Représentant spécialisé est à votre disposition pour vous aider à résoudre vos problèmes d'approvisionnement.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :**

Département COLLECTIVITES, MILLIAT FRERES, B.P. 22 - NANTERRE.  
Tél. : BOI. 26-53.

# LA SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES RESTAURANTS D'ENTREPRISES

résoud  
toutes les questions



**libre service  
prix fixe  
bar  
à la carte  
salle de direction**

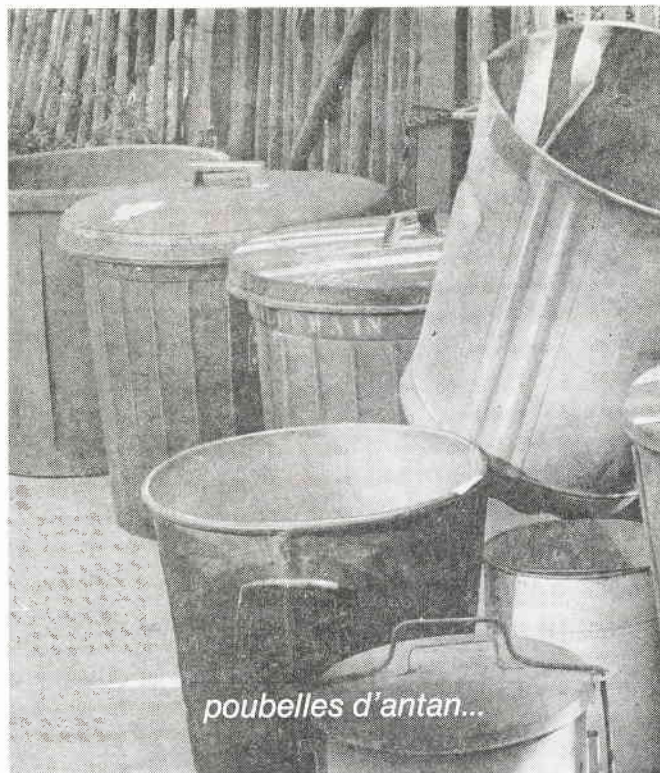
et vous servira en vous donnant satisfaction

*Sans aucun engagement de votre part nous étudions tous vos problèmes.*

*Spécialistes, nous connaissons toutes vos exigences.*

*Nous mettons à votre disposition tous les éléments d'une gestion dont vous n'aurez plus les soucis.*

**9, rue Mirabeau — CACHAN  
655-12-34**



*poubelles de notre temps :*  
**avec un broyeur  
à déchets alimentaires  
CODIGEL  
vous êtes gagnant !**



Pensez au temps perdu à rentrer et à sortir les poubelles, au temps passé à les laver. Pensez au gain de place.

Pensez aussi à la suppression totale de toutes les odeurs. Le broyeur Codigel coupe, fragmente, pulvérise tous les déchets: épluchures, os, noyaux, coquillages, arêtes de poissons, plâtres chirurgicaux, etc... qui sont directement évacués par la conduite des eaux usées. Simple, pratique, propre, très silencieux et particulièrement robuste, le broyeur à déchets Codigel est indispensable aujourd'hui dans une collectivité.

3 modèles suivant l'importance des besoins.

Pour recevoir  
une documentation, écrire à :

**CODIGEL**  
37, rue des Acacias - Paris 17  
Tél. : 754-25-49



# SURGELES CONGELES PRIMAGEL

frais, naturels, savoureux  
rigoureusement sélectionnés

**la gamme la plus complète  
pour collectivités et restaurants**

## 300 PRODUITS de haute qualité

(poissons panés, filets, darnes et tranches de poissons, poissons entiers, saumons, homards et langoustes, crustacés et coquillages, viandes de bœuf, de veau, d'agneau, abats, gibier, volailles, légumes, fruits, spécialités, pâtisserie).

### des produits adaptés

- disponibilité toute l'année
- excellente conservation et transports en camions grand froid
- surgélation ou congélation individuelle d'un maximum de produits : prélèvement facile de la quantité désirée
- gain de temps et économie de main-d'œuvre considérables en cuisine
- possibilité d'ajustement à l'irrégularité du nombre de repas
- un très large choix : variété des menus

### GARANTIE PRIMAGEL

**contrôles qualité:** nombreux contrôles internes et analyses systématiques par des laboratoires extérieurs.

### SERVICE PRIMAGEL

consultez-nous quel que soit votre problème, vous nous aiderez à mieux vous servir.

### PRIMAGEL

33 RUE DE MOGADOR PARIS 9 TEL 744 69-59 526 13-50



Je désire recevoir

1. la visite de l'un de vos collaborateurs
2. l'ensemble de votre documentation (cocher la case correspondante)

NOM

ADRESSE

RUE

N°

VILLE

N° DEPT

technoresp

# ANTÉSITE

EXTRAIT CONCENTRÉ DE BOIS DE RÉGLISSE GENTIANÉ

■ à l'ANIS

■ au CITRON

■ à la MENTHE

■ à l'ORANGE

Pour une boisson agréable, saine, désaltérante, limpide

**SANS ALCOOL**

la plus économique du monde



Fournisseur des Hôpitaux, Maisons d'Enfants, Pensionnats, Lycées, Colonies de Vacances, etc.

Echantillons gratuits sur demande

ANTÉSITE N. PERROT, S.A.R.L. CAP. 1.600.000 F, VOIRON (Isère)

vient de paraître !

# LE GUIDE PRATIQUE ET JURIDIQUE DU DELEGUE DU PERSONNEL

5<sup>e</sup> édition

Effectuez vos commandes à la "C.G.T." : 213, rue La Fayette - Paris-10<sup>e</sup> - C.C.P. PARIS 62-84 (précisez "Commande guide D.P."). Prix : 3 F l'unité ; à partir de 5 exemplaires : réduction de 20 %.

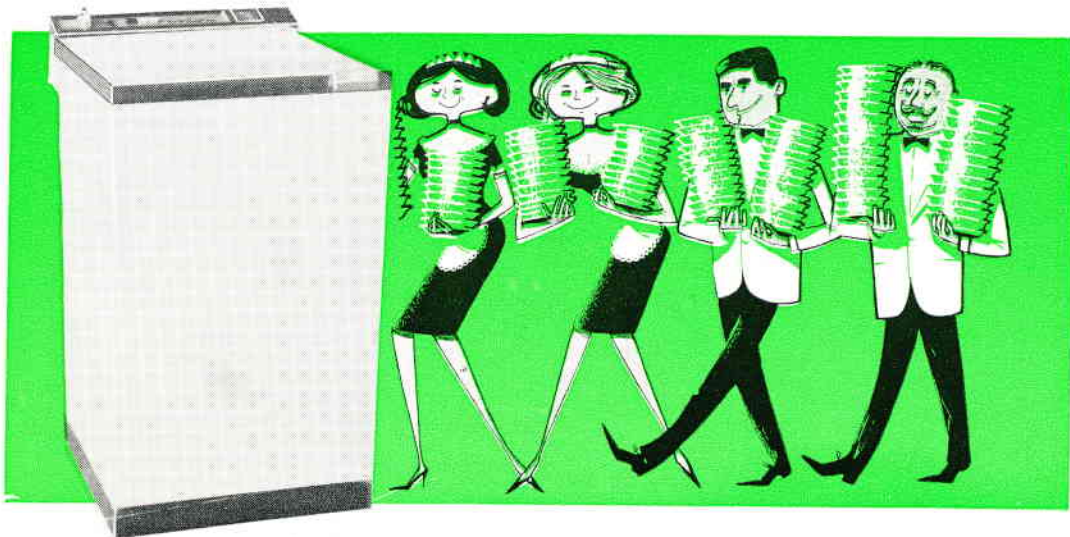
**lave - vaisselle**

**LYLY**  
AUTOMATIQUE

Prix :

**2.100 F. HT** Mod. 103 bis

**2.310 F. HT** Mod. 103



**LAVE, RINCE, SÈCHE** 300 ASSIETTES ou 500 VERRES A L'HEURE  
150 COUVERTS ou 40 PETITS-DEJEUNERS EN 6 MINUTES

Soc. S.N.A.C., Paris-10<sup>e</sup>  
24, Rue d'Hauteville  
Tél : 770-81-93 - 770-68-50

**LYLY** EST MONTE SUR ROULETTES  
SE BRANCHE SANS INSTALLATION SPECIALE

Largeur . . . : 58 cm  
Profondeur : 63 cm  
Hauteur . . . : 92 cm  
Carrosserie INOX, Supp. : **202 F. HT**

**défi  
relevé!**



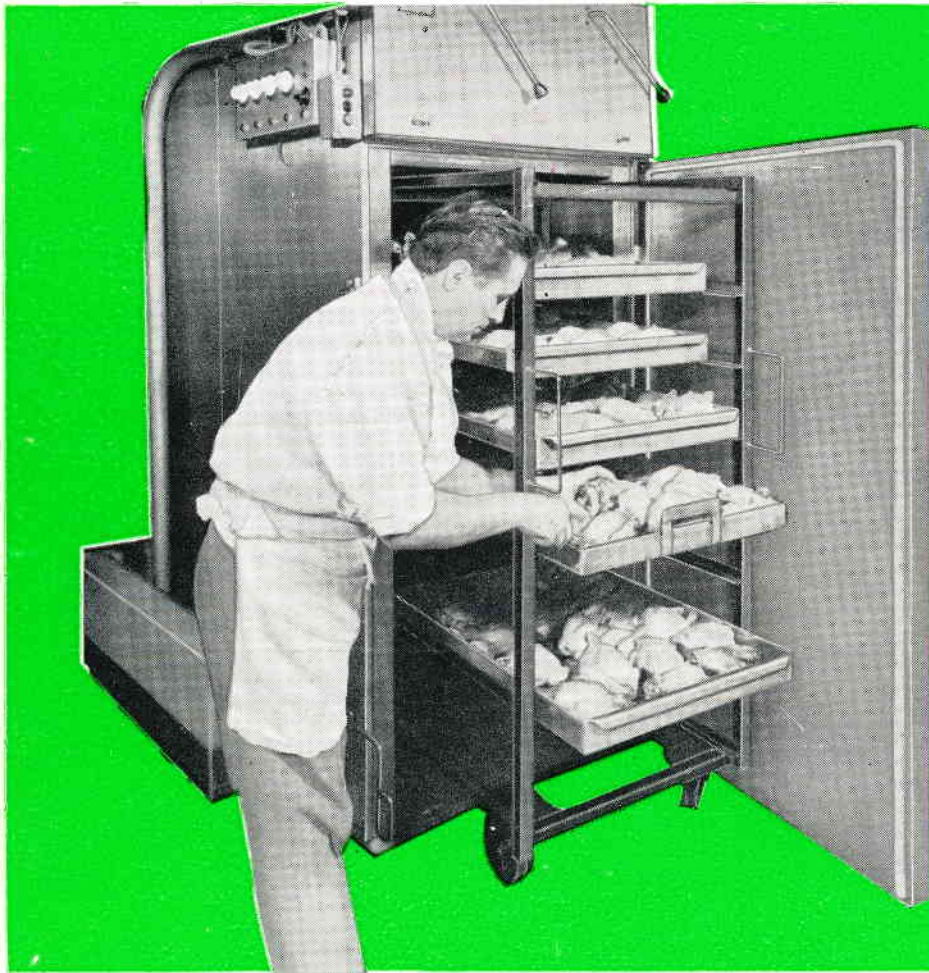
Oui, en toute connaissance de votre problème nous, Laboratoires Aufra, relevons le défi. Nous sommes formels : quels que soient leur implantation et leur nombre, nous nous chargeons de l'extermination de ces malaisants rongeurs, les rats, et cela, même si leur présence était considérée comme un mal inévitable. Plus de 10.000 communes, services hospitaliers, entreprises, docks, entrepôts ont utilisé nos services à leur totale satisfaction. Consultez-nous en toute confiance. Sur appel téléphonique à 845-89-14, un de nos collaborateurs se rendra sur place et examinera votre problème. Inspections et devis gratuits, sans engagement de votre part. Le règlement ne sera effectué qu'après constatation probante des résultats.

**LABORATOIRES AUFRA S.A.**  
**845-89-14**

22 rue de Stalingrad 93/Le Pré-Saint-Gervais

# pulsair 1000

un four de conception nouvelle  
qui révolutionne la technique de la rôtisserie



remplace  
à lui seul  
6 fours  
classiques

**économie**

diminution  
des pertes de poids  
à la cuisson :  
gain de poids  
de l'ordre de 10% par rapport  
aux méthodes de cuisson  
traditionnelles

**simplicité**

chariot de chargement  
aucune manipulation  
en cours de cuisson

**gain de place**

la moitié  
de l'encombrement  
d'une batterie  
de fours correspondante

Bruneteille

## fiche technique

### performances

Cuisson  
en une seule opération :  
80 à 120 kg de rôtis  
(bœuf, porc ou veau)

100 à 120 poulets

Tomates farcies

Hachis parmentier

Poisson poché

Riz

800 à

1000 rations

Pâtisserie (crème, cakes...)

Œufs

Etc...

Désurgélation

Décongélation

Cuisson à la vapeur.

### caractéristiques

Encombrement  
hors tout

larg. 1000  
prof. 1400  
haut. 2200

Dimensions du chariot :

600 x 800 x 1500

Capacité : 6 plaques 600 x 800

Chauffage par air pulsé  
dans la chambre de cuisson :  
électricité ou gaz.

Régulation de la température  
par thermostat.

### thermomètre sonde électronique

Pour la prise de température  
à cœur des produits,  
avec lecture directe en façade  
pendant la cuisson.

# THIRODE

86 r. Anatole France - Drancy Seine - tél. AVI. 00.54  
Magasin d'exposition aux halles : 30 r. Montmartre - Paris 1er  
Usines à Drancy (Seine) et Poligny (Jura)

## coupon-réponse

sans engagement de ma part, je désire recevoir :

une documentation complète

la visite d'un technicien

nom \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

